

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
SIXIEME CONFERENCE REGIONALE SUR LES FEMMES
EXAMEN A MI-PAROURS DE LA MISE EN OEUVRE
DES RECOMMANDATIONS DE LA PLATE-FORME DE DAKAR
ET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING**

RAPPORT D'EVALUATION : FEMME ET ENVIRONNEMENT

NOVEMBRE, 1999

Rapport de synthèse commandité par la Commission économique pour l'Afrique

REMERCIEMENTS

La Commission Economique pour l'Afrique remercie chaleureusement toutes les personnes et institutions qui ont contribué par différents moyens à l'élaboration et la publication des douze rapports d'évaluations thématiques. Un remerciement spécial est adressé particulièrement aux :

- **Donnateurs:**
 - L'Agence suédoise pour le développement international (SIDA)
 - La Banque Mondiale
 - L'agence canadienne pour le développement international (CIDA)
 - Le Gouvernement de la France
 - Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
 - Le Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM)
 - Le Bureau International du Travail (BIT)
 - La Commission Economique pour l'Afrique

- **Consultants** qui ont recueilli les données, écrit les rapports et présenté des résumés aux ateliers d'évaluations thématiques de la 6ème Conférence Régionale Africaine sur les Femmes sur l'examen à mi-parcours des plates-formes d'action de Dakar et de Beijing qui s'est tenue du 22 au 26 novembre 1999 à Addis Abéba, Ethiopie:
 - Jean Njeri Kamau
 - La participation des femmes au processus de paix (Women's participation in the peace process)

 - Les droits fondamentaux et les droits humains des femmes (Human rights of women)

 - Anthony D. G. Mawaya
 - L'accès de femmes aux responsabilités politiques (Political empowerment of women)

 - Les mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes (Institutional mechanisms for the advancement of women)

 - Perpetua Katepa-Kalala
 - Les femmes et la pauvreté (Women on poverty)

 - Le renforcement du pouvoir économique des femmes (Economic empowerment of women)

 - Hoda Mejri
 - Les femmes, la communication, l'information et les Arts (Women, communication, information and the arts)

 - Daraba Saran Kaba
 - L'accès insuffisant des femmes à l'éducation, à la formation ainsi qu'à la science et à la technologie (Women, education, training and access to science and technology)

- L'amélioration de la santé des femmes, y compris la planification familiale et des programmes en faveur des populations
(*Women and health*)
- Solange Gomba Lemba
 - Rôle de la femme dans la gestion des ressources naturelles, femmes et environnement
(*Women and the environment*)
 - Elaboration et utilisation généralisées de données ventilées par sexe (*Analysis and utilisation of gender-disaggregated data*)
- Khardiata Lo N'Diaye
 - Le rôle vital de la femme dans la famille, la culture et la socialisation (*Women, the family and socialisation*)
 - La petite fille (*The Girl Child*)
- **Editeurs virtuels:**
 - M. Ken Blackman,
 - Mme. Wangu Mwangi-Greijn, et
 - Mme. Ghyslaine De Souza
- **Personnel de la CEA:**
 - L'Equipe de la Communication
 - Les représentants des Divisions aux ateliers d'évaluations thématiques
- **Consultants éditeurs et réviseurs**
 - Mme Hirut Befecadu
 - Mme. Axelle Kabou
 - Dr. Wanja Thairu
- **Participants** des Ateliers d'évaluations thématiques de la 6ème Conférence Régionale Africaine sur les Femmes sur l'examen à mi-parcours des Plates-formes d'action de Dakar et de Beijing (22 au 26 novembre 1999 à Addis Abéba, Ethiopie), qui représentaient les Départements nationaux chargés de la promotion de la femme, les Organisations non gouvernementales nationales et internationales, les Universités et les Agences des Nations Unies.

Note

Les points de vue exprimés dans les rapports d'évaluation thématiques sont ceux des auteurs et ne sont pas nécessairement ceux des institutions/pays qui ont fourni l'appui financier.

Au moment de la reproduction de cette version du CD-ROM, la traduction des rapports thématiques d'évaluation était en cours, ainsi la présentation de ces rapports est dans leur langue originale.

PREFACE

Depuis la Conférence de Rio, de nombreux pays africains ont formulé un Plan national d'action environnemental avec l'appui d'agences spécialisées. Ces Plans mentionnent les femmes mais ils ne reflètent pas leur rôle dans la gestion des ressources naturelles et dans la préservation de l'environnement, ainsi que le recommandent le Programme Action 21, la Conférence du Caire sur la population et le développement, la Plate-forme régionale africaine de Dakar et la Conférence de Beijing sur les femmes. D'une manière générale, les institutions chargées d'intégrer les questions de « femme et environnement » reconnaissent la pertinence de cette démarche. Elles sont cependant confrontées à des contraintes majeures qui limitent leurs progrès. Ces contraintes sont notamment les suivantes :

- l'appropriation insuffisante de l'analyse de genre à tous les échelons ;
- l'insuffisance des cadres conceptuels et méthodologiques qui permettraient d'intégrer les questions de « femme et environnement » ;
- la pénurie des ressources humaines, financières et techniques requises pour intégrer ces deux questions éminemment transversales et les traduire en actions repérables sur le terrain ;
- le manque de données d'actualité ventilées par sexe, par âge, par zone ; l'insuffisante diffusion des données existantes et leur faible portée ;
- l'absence d'indicateurs de suivi et de performance ;
- l'insuffisance de travaux de recherche et d'études nécessaires pour fonder les efforts sur une base scientifique,
- l'insuffisante coordination des activités des divers intervenants.

Ces contraintes expliquent que les questions relatives aux femmes et à la préservation de l'environnement, en vue de l'instauration d'un processus de développement durable, restent dissociées, y compris dans les institutions qui ont spécifiquement pour mandat de les intégrer. Elles expliquent aussi que les progrès réalisés dans ce domaine ne puissent être appréciés qu'en termes de tendances. Le présent rapport d'évaluation à mi-parcours de la mise en oeuvre des recommandations de la Plate-forme de Dakar et du Programme de Beijing reflète ces contraintes. Il vise deux objectifs :

- évaluer les progrès réalisés dans ce domaine depuis la Conférence de Dakar et la Conférence de Beijing, en insistant sur les aspects critiques de la préservation de l'environnement en Afrique, à savoir : la participation des femmes au processus de prise de décision ; la lutte contre la pauvreté ; la lutte contre la déforestation ; la maîtrise de l'eau ; la maîtrise des effets de l'urbanisation ; l'appropriation de la biodiversité ; la réglementation de la gestion des déchets toxiques ; le renforcement des droits des consommateurs ; la contribution des femmes africaines autochtones à la préservation de l'environnement ; la ratification, par les Etats, des conventions internationales pertinentes, l'impact de la dette extérieure sur les ressources naturelles ; et
- contribuer à jeter les bases d'une réflexion méthodologique bien nécessaire, car l'intégration des questions de « femmes et environnement » est, pour le continent africain, un exercice neuf ; un domaine dont les fondements mêmes restent à créer, comme le montrent, notamment, les débats de l'atelier consacré à ce thème au cours de la sixième conférence régionale africaine sur les femmes.

En privilégiant les préalables méthodologiques, conceptuels et institutionnels, le Centre africain pour la femme entend poursuivre le dialogue technique qu'il s'efforce d'instaurer, dans le cadre de son mandat, avec les acteurs concernés : gouvernements africains, organisations régionales et sous-régionales de coopération et d'intégration économiques ; institutions de recherche ; départements techniques chargés des questions relatives à la femme et à l'environnement, agences spécialisées d'aide au développement, organisations de la société civile, afin d'accélérer la mise en oeuvre des recommandations de la Plate-forme et du Programme et faciliter l'évaluation des actions qui auront été menées d'ici à l'an 2005 .

INTRODUCTION

Le présent rapport entre dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre de la Plate-forme de Dakar et du Programme d'action de Beijing. Il tente d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations de la Plate-forme et du Programme qui concernent les domaines critiques «femmes et environnement » et «le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles. Ce rapport a été enrichi par les discussions de l'atelier consacré à ce thème à la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes, organisée en novembre 1999, à Addis-Abéba, Ethiopie.

Le présent rapport s'efforce de tenir compte des questions couvertes par les Plans d'action nationaux élaborés par les pays africains qui se rapportent au domaine «femmes et environnement » à savoir : la sécurité alimentaire, l'autonomisation économique des femmes, la formation et l'éducation, la culture, la socialisation, la santé, les droits juridiques des femmes les données désagrégées par sexe, la communication, l'information et la recherche.

Les recommandations du Programme Action 21, adoptées en mai 1993, par la Conférence des ministres africains de la planification économique et du développement, qui énonce les stratégies de mise en œuvre des recommandations de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement sont également prises en compte. La Plate-forme de Dakar et le Programme d'action de Beijing s'inspirent en effet d'Action 21 qui insiste notamment sur : l'accès équitable aux ressources en eau ; la reproduction, le contrôle démographique et la sécurité alimentaire.

Le thème «femme et environnement » rapproche deux problématiques transversales qui renvoient à la totalité des domaines critiques identifiés dans le Programme, notamment à : la pauvreté ; l'éducation et la formation ; la santé, la violence, les conflits armés, l'économie, le pouvoir de décision, les mécanismes institutionnels chargés de la promotion de la femme ; les droits fondamentaux, les médias et la petite fille. Ces aspects sont également intégrés dans le présent rapport.

Toutefois, l'évaluation qui suit ne saurait être exhaustive pour trois raisons majeures : premièrement, les rapports nationaux présentés par les Etats évoquent peu les questions de «femme et environnement ». Deuxièmement, les plans nationaux d'action environnementale qui ont été élaborés sur le continent mentionnent les femmes sans pour autant intégrer la problématique de genre dans les questions d'environnement. Troisièmement, les données ventilées par sexe, qui permettraient, précisément de rendre compte de l'intégration des problématiques «femme et environnement » sont peu diffusées et difficilement accessibles. Le présent rapport s'efforcera, par conséquent, de repérer des tendances et des innovations.

1. RAPPEL DES objectifs et DES MESURES PRECONISES PAR LA PLATE- FORME ET PAR LE PROGRAMME

Les objectifs et les recommandations de la Plate-forme et du Programme se recoupent. Ils consistent à :

- « assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux afin d'intégrer les besoins, les préoccupations et les opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable ;
- renforcer ou créer des mécanismes aux niveaux national, régional et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes ;
- intégrer les questions de genre, de population, d'environnement et d'éradication de la pauvreté dans les politiques et programmes de développement durable et dans le processus de planification des politiques et des programmes;
- sensibiliser les femmes à leur dépendance vis-à-vis de l'environnement et au lien qu'il y a entre celui-ci et la base des ressources naturelles ; valoriser le travail des femmes en matière de gestion des ressources naturelles ; sensibiliser les jeunes au respect de la nature ;
- établir, renforcer et maintenir les institutions s'occupant des questions d'environnement et des questions relatives aux femmes».

Les mesures préconisées concernent :

- la prise en compte du problème de l'égalité entre les sexes dans les mécanismes de gestion des ressources naturelles;
- la participation des femmes en général et des femmes autochtones, en particulier, aux prises de décisions concernant l'environnement , en tant que décideurs, planificateurs, gestionnaires, spécialistes ou conseillers techniques ainsi que comme bénéficiaires des politiques et programmes d'environnement ;
- l'accès à l'information et à l'éducation ; le renforcement du pouvoir des femmes en tant que consommatrices et productrices ;
- la préservation des connaissances autochtones et des pratiques traditionnelles en matière de diversité biologique ; la protection des droits de propriété intellectuelle des femmes ;
- la réduction des risques liés à l'environnement, conformément au principe de précaution adopté dans la Déclaration sur la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement ;
- l'implication des institutions sociales, économiques et politiques et scientifiques dans les questions de dégradation de l'environnement et des conséquences qui en résultent pour les femmes ;
- l'élaboration de projets en faveur des femmes et de projets gérés par les femmes dans les domaines d'intervention du Fonds pour l'environnement mondial ;
- l'accès des femmes travaillant dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et de l'éducation à la formation et aux services de commercialisation ainsi qu'aux techniques qui respectent l'environnement. L'assistance technique à apporter aux femmes dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, des petites entreprises, du commerce et de l'industrie ;

- la visibilité du rôle des femmes rurales et autochtones dans les domaines de la cueillette et de la production alimentaire, de la conservation des sols, de l'irrigation, de l'aménagement des bassins versants, de la gestion des zones côtières et des ressources marines ; de la planification de l'utilisation des sols, de la conservation des forêts et de la foresterie communautaire, des pêches, de la prévention des catastrophes naturelles et des sources d'énergie nouvelles et renouvelables ;
- l'accès pour tous à une eau salubre d'ici à l'an 2000 ».

S'AGISSANT DE LA RECHERCHE, LES MESURES RECOMMANDÉES CONCERNENT :

- "la constitution de bases de données et de systèmes d'information ; la création de mécanismes de contrôle, de recherche, d'élaboration de méthodologies, d'analyses décisionnelles dans une perspective pratique, participative et soucieuse de l'égalité entre les sexes afin de :

i) recenser les connaissances et l'expérience des femmes en matière de gestion et de protection des ressources naturelles à des fins de développement durable ;

ii) déterminer les répercussions que les facteurs suivants ont sur les femmes : la dégradation de l'environnement et de ressources naturelles dues notamment à des schémas de production et de consommation non viables, à la sécheresse, à la mauvaise qualité de l'eau, au réchauffement de la planète, à la désertification, à l'élévation du niveau de la mer, aux déchets dangereux, aux catastrophes naturelles, aux résidus de substances chimiques toxiques et de pesticides, aux déchets radioactifs, aux conflits armés et à leurs conséquences ;

iii) analyser les liens structurels existant entre les relations hommes-femmes, l'environnement et le développement en particulier dans les secteurs tels que l'agriculture, l'industrie, la pêche, l'exploitation forestière, l'hygiène du milieu, la biodiversité, le climat, les ressources en eau et l'assainissement ;

iv) prendre des mesures pour effectuer des analyses environnementales, économiques, culturelles, sociales et sexospécifiques pour les intégrer en tant qu'éléments essentiels dans l'élaboration et le suivi des programmes et des politiques ;

v) élaborer des programmes visant à créer des centres ruraux et urbains de formation, de recherche et de documentation qui permettront de diffuser des technologies écologiquement rationnelles auprès des femmes ;

vi) assurer le respect intégral des conventions internationales sur l'environnement notamment en matière de déchets toxiques, de déchets radioactifs, d'importation et d'exportation de ces déchets ;

vii) promouvoir la mise en oeuvre du Programme Action 21 en tenant compte des vues de la Commission de la condition de la femme sur les questions concernant les femmes et l'environnement».

2. ENGAGEMENTS

D'une manière générale, la responsabilité de la mise en oeuvre des recommandations de la Plate-forme et du Programme incombe, au premier chef, aux gouvernements en collaboration avec les organisations internationales, régionales, sous-régionales et les organisations non gouvernementales compétentes. La Plate-forme de Dakar a préconisé et recommandé que ces questions soient prises en charge par les organisations sous-régionales de coopération et d'intégration économiques. Enfin, les pays africains participant à la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement se sont engagés à élaborer des Plans nationaux d'action environnementale qui tiennent compte de la problématique de genre.

3. LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES PLANS NATIONAUX D'ACTION ENVIRONNEMENTALE

A ce jour, vingt-quatre pays africains ont signé quatre des cinq traités internationaux sur l'environnement ; sept autres sont en passe de le faire. Vingt-deux pays ont élaboré un plan national d'action environnemental (PNAE).

Encadré 1 : Mieux intégrer les femmes dans les Plans nationaux d'action environnementale

Dans les priorités des Plans d'action nationaux établis par les pays africains, l'environnement n'a été retenu explicitement comme une priorité que par douze pays. D'une manière générale, on note un décalage entre les intentions et l'action. Les dénominations retenues telles que «eau» et «accès à la terre», insistent précisément sur les domaines où les inégalités entre les hommes et des femmes sont le plus exacerbées pour ce qui concerne la gestion des ressources naturelles.

En outre, les PNAE mentionnent le domaine femme et développement et rappellent que les femmes autochtones sont des actrices privilégiées de la mise en oeuvre de ces plans. Ils évoquent l'importance de l'analyse de genre et la nécessité de valoriser les connaissances locales en matière d'environnement mais ils ne prévoient aucun mécanisme de suivi des opérations menées sur le terrain. Ce constat vaut pour l'ensemble des domaines examinés par les travaux de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes et concerne notamment les mécanismes de suivi et la prise en compte des recommandations relatives à l'environnement dans les décisions et les réalisations macro-économiques.

Vingt-quatre pays ont dressé un bilan de la situation environnementale. Dix pays ont élaboré un document officiel d'évaluation de la biodiversité assorti d'un plan d'action stratégique. Ces documents ont été produits entre 1988 et 1994, soit après la tenue de la Conférence de Beijing sur les femmes.

4. LES FACTEURS DÉMOGRAPHIQUES

La croissance annuelle de la population africaine est estimée à 3% environ. L'Afrique subsaharienne abritera une population de 866 millions d'habitants en l'an 2000 si les tendances actuelles se maintiennent. Pendant longtemps, la dégradation de l'environnement, en Afrique, a été imputée à la fécondité élevée et à la paupérisation du continent. Aujourd'hui, ce point de vue est modulé par la prise en compte d'autres éléments. En effet, il est reconnu que la croissance démographique du continent n'est pas un problème en soi. L'accent est davantage mis sur la répartition de la population dans l'espace et sur les insuffisances des politiques et des programmes de développement et d'environnement. En effet, l'Afrique est loin d'être surpeuplée par rapport à ses ressources naturelles. On note cependant des situations de saturation dans les zones qui combinent des déficits hydrologiques, de faibles proportions de terres cultivables et de faibles densités de services de base.

Les situations les plus critiques en matière d'environnement sont liées aux effets des conflits, des déplacements de populations et aux conditions de survie des réfugiés, civils notamment, en Afrique. Selon le HCR, l'Afrique compte actuellement 6,5 millions de réfugiés, soit près du 1/3 de la population de réfugiés comptabilisée dans le monde. En 1998, plus de 11.000 personnes sont mortes des suites de conflits armés en Afrique.

Encadré 2 : Conflits et atteintes à l'intégrité physique des femmes

Les violences à l'égard des femmes se sont accrues ou sont mieux comptabilisées depuis 1995, notamment dans les pays en situation d'instabilité politique et institutionnelle et dans les pays en conflits latents ou permanents, soit 21 pays africains au total. Ces situations se traduisent par le règne de l'arbitraire et par la violence sexuelle contre les enfants et adultes (Algérie, Angola, Soudan, Sierra Leone, etc.). En Algérie, plus de 2000 femmes ont été victimes de viols entre 1993 et 1998, et au Congo Brazzaville, un rapport du CICR fait état de 600 viols pour le seul mois de juillet 1999.

Urbanisation et problèmes environnementaux : quelques chiffres

Au début des années 1990, la population urbaine en Afrique représentait 40% de l'ensemble de la population. On estime qu'elle constituera 55% de la population en l'an 2000 si le croît urbain annuel se maintient à 3,5%.

Les données de 1998 montrent une inégale répartition de la population sur l'ensemble du continent :

- cinq pays sur sept en Afrique du Nord recèlent plus de la moitié de la population urbaine de la région. Les taux sont les suivants par pays : Libye, 86% ; Tunisie, 63% ; Algérie 57% ; Mauritanie 54% ; Maroc 53%. Ces taux sont parmi les plus élevés dans le continent.
- En Afrique de l'Ouest, la population urbaine représente 30% de la population totale, en moyenne, avec des disparités régionales considérables : Sénégal, 45% ; Nigeria, 41% contre 17% pour le Burkina Faso et 19% pour le Niger.
- L'Afrique Centrale, avec une moyenne de 45%, est la deuxième sous-région la plus urbanisée. Les disparités sont également considérables : 60% pour le Congo, 52% pour le Gabon contre 23% pour le Tchad.
- En Afrique de l'Est, les taux d'urbanisation les plus faibles du continent sont enregistrés au Rwanda et au Burundi (6 et 8% respectivement) ; et les taux les plus élevés, de la région, au Kenya (30%).
- Le pourcentage de la population urbaine, en Afrique australe, se situe entre 30 et 40% à l'exception, du Botswana (65%) ; de l'Afrique du Sud (50%) et de la Zambie (44%) pour ce qui concerne les taux les plus élevés ; du Malawi (14%) et du Lesotho (26%) s'agissant des taux les plus faibles.

Urbanisation, pauvreté, éducation et fécondité

Les programmes sociaux ont été réduits entre 1990 et 1993, sur l'ensemble du continent, en raison des restrictions budgétaires liées aux programmes d'ajustement structurel et financier. Des efforts ont été cependant faits pour réduire la mortalité maternelle et infantile qui restent élevées en Afrique. On note une réduction sensible de ces deux paramètres depuis 1994, sur l'ensemble du continent. Les ONG ont été très actives dans les questions de santé génésique, de planification familiale, de maladies sexuellement transmissibles (MST), de lutte contre les violences physiques, en particulier contre les mutilations sexuelles féminines (MSF) et les mutilations génitales féminines (MGF). Elles ont été également très présentes dans la lutte contre

les violences sexuelles exercées à l'encontre des femmes et des petites filles. Leurs actions ont bénéficié du climat favorable créé par le Programme Action 21 bien que les oppositions à la contraception, par exemple, restent très fortes dans les communautés sous des prétextes divers. Les disparités de situation et de responsabilités entre les hommes et les femmes en matière de santé, de planification familiale, de choix matrimoniaux ne sont toujours pas intégrées dans les programmes de santé familiale parce qu'ils ne tiennent pas compte du genre. En outre, la coordination du suivi des relations entre la santé, l'éducation, l'alimentation, l'agriculture, l'environnement, qui a été recommandée, reste insuffisante.

Les femmes, en raison de nombreuses contraintes, participent peu aux programmes de santé reproductive, de planification familiale et d'information sur la sexualité des jeunes et des adultes. Leur rôle dans le contrôle de la démographie peut être important. Il dépend cependant de la représentation qu'elles ont de leur rôle au sein de la communauté et de la société. Bien que les données ventilées par sexe, qui sont disponibles actuellement, ne permettent pas d'analyser correctement l'évolution de la condition de la femme, il semble que l'implication des femmes dans des activités marchandes et professionnelles qui leur procurent un revenu substantiel et la scolarisation des petites filles soient les facteurs qui contribuent le plus à changer leur situation. Il est établi, par exemple que l'âge au mariage ou de la première grossesse assumée augmente avec le niveau d'éducation de la femme.

5. GENRE ET ENVIRONNEMENT : UNE METHODOLOGIE EN COURS DE CONSTRUCTION

Pour évaluer les résultats des actions visant à appliquer la perspective de genre aux questions d'environnement, il importe de prêter une attention particulière aux approches et aux instruments sur lesquels elles reposent. La première étape de cette approche consiste à identifier les formes de différenciation sociale, discriminatoires ou non, et à analyser les relations de pouvoir. Dans un deuxième temps, la ventilation des données ventilées par sexe et âge permet d'analyser les formes de différenciation en termes de pauvreté, d'appartenance ethnique, de culture, de situation géographique, etc. La perspective de genre se propose d'analyser et de mesurer les relations et les différences entre les hommes et les femmes en termes de fonctions, de qualité, de statut juridique, etc.

L'analyse des problèmes environnementaux, axée sur la responsabilité des acteurs économiques et sur les modes de consommation, a montré que les femmes sont actives dans l'économie reproductive, productive et communautaire mais absentes des instances qui prennent les décisions concernant les ressources allouées à la gestion de l'environnement. L'utilisation de données ventilées par sexe a permis de montrer que les femmes sont des acteurs incontournables de la gestion de l'environnement. Elles se distinguent par leur professionnalisme et tendent de plus en plus à monétariser leur temps. L'accès aux ressources naturelles est le thème dominant qui émerge des analyses quantitatives ou qualitatives générées par l'application de la perspective de genre aux questions d'environnement. Si l'on parvenait à relier clairement l'accès aux ressources naturelles, en tant que variable motrice, à des variables dépendantes précises, on pourrait élaborer des stratégies d'intervention plus pertinentes.

Les conclusions des analyses de "genre et environnement" restent insuffisamment diffusées. Les rapports nationaux ne mentionnent pas d'analyses sectorielles conduites selon cette approche. Les constats qualitatifs dont on dispose n'apparaissent pas clairement dans les statistiques nationales; mais les quelques études réalisées sur ces questions montrent déjà que les femmes sont les principales gestionnaires des systèmes de survie du plus grand nombre dans les villes et dans les zones à risques. Ces résultats partiels permettent, pourtant, de mener des actions d'information et de formation ; d'orienter les politiques ; de poser des questions précises. Il faudrait donc se donner les moyens de concevoir des politiques qui prennent en compte les économies réelles, les initiatives communautaires et les opérations porteuses de changements dynamiques en mettant en place un système de planification stratégique ouvert et démocratique.

Importance de la participation et de la planification stratégique

En effet, la planification stratégique participative a pour enjeu de faire émerger la capacité de persuasion et de négociation des populations rurales, des populations démunies et des femmes à l'aide de méthode qui permettent à ces groupes de s'exprimer. Cette démarche, longtemps présentée comme indispensable, reste insuffisamment appliquée. Le processus de participation doit permettre à tous les acteurs de discuter de leurs différends, de leurs intérêts contradictoires et d'aboutir à des décisions qui ne lèsent personne. Il arrive très souvent que les politiques de préservation de l'environnement nuisent aux intérêts des femmes. Il en est ainsi des programmes de protection de la biodiversité, avec la mise en défends de zones où les femmes prélèvent des plantes pour la médecine traditionnelle et où elles collectent les principales sources protéiques pour la vente et pour la consommation des ménages.

Les analyses de «genre et environnement» devraient, par conséquent, définir ce qui est préjudiciable, par groupes précis et par type d'utilisation des ressources afin de tenir compte des relations de pouvoir et des facteurs de discrimination.

Prédominance des agences spécialisées et recul des services nationaux de la statistique

Les institutions qui travaillent sur l'intégration des questions de genre et d'environnement construisent leur argumentaire à partir de divers éléments : appui de conseillers et de formateurs en analyse de genre, ateliers, débats, prise en charge d'un secteur, collecte de données désagrégées, etc. Elles peuvent également exploiter des documents d'origines diverses et traitant de divers secteurs pour rechercher des règles, des fréquences, des indicateurs et des mesures quantifiables d'activités rémunérées ou non. Les ateliers de professionnels et de techniciens du développement servent généralement à évaluer des modèles en cours d'application ou à consolider des actions en cours d'exécution. Ces institutions élaborent également des supports qui servent à suivre les activités et à dégager des lignes d'orientation pour les analyses des stratégies appliquées dans les programmes.

Certaines agences du système des Nations Unies (PNUE, UNIFEM, INSTRAW, PNUD, FNUAP, BIT, ONUDI, HCR, OMI) ; les agences de coopération de certains pays (Pays Bas, Canada, France, Allemagne, USA, Italie, Belgique, Japon, Luxembourg, Chine, Etats du Moyen Orient) et les institutions monétaires sous-régionales ou continentales disposent d'éléments bruts ou affinés, sous forme de fonds documentaires, pour l'élaboration de ces analyses. De fait, depuis la tenue de la Conférence de Rio, en 1992, l'essentiel des données disponibles actuellement sont collectées et analysées par des institutions, en fonction de leurs besoins. Il en est ainsi notamment des agences du système des Nations Unies.

La situation des services nationaux de la statistique est tout à fait différente : ils peuvent de moins en moins conduire des programmes de formation et de développement de la statistique et assurer la coordination des activités au niveau national. Actuellement, ces services ne bénéficient d'aucune priorité dans les politiques et budgets nationaux.

Problèmes posés par l'intégration des questions de genre et de développement

La nature transversale des questions de genre et d'environnement explique que les problèmes de l'intégration de la problématique de genre dans les programmes de coopération liés à l'environnement se posent dès la phase de définition des orientations des programmes. En effet, le caractère transversal d'un thème se traduit souvent par un surcroît de travail pour les équipes chargées de la conception, de l'évaluation et de l'identification des indicateurs de performance et de suivi. Ce défi n'est pas nouveau : il consiste à renforcer et à pérenniser un domaine qui reste marginal et qui, souvent n'est même pas considéré comme un sujet de préoccupation.

Au niveau des agences. Les agences de financement se sont engagées, à la Conférence de Dakar et à la Conférence de Beijing, à apporter leur appui à la promotion de l'analyse de genre à toutes les étapes d'un processus qui va des départements politiques à l'exploitation et à la synthèse des expériences menées sur le terrain. La coordination est, par conséquent, présentée comme une étape obligatoire pour articuler les stratégies et les activités de divers acteurs. Or, les principales difficultés concernent l'insuffisance des données de base, la manière de procéder et la mobilisation des ressources financières supplémentaires que suppose une telle démarche. Cette question, déjà discutée à la Conférence de Beijing, reste entière car il est difficile de mobiliser des fonds pour former des agents et produire des supports pour la collecte des données.

En outre, les partenaires institutionnels ne doutent pas de la nécessité d'intégrer les questions de genre dans les programmes de coopération pour le développement et l'environnement. Ils insistent sur les défis et les difficultés que présente cette démarche. De fait, aucune institution, aucun mécanisme institutionnel n'a spécifiquement pour mandat de lier ces deux problématiques. Les sections chargées des questions de genre au sein des agences de coopération ne s'occupent généralement pas de questions d'environnement et inversement. Cette pénurie de compétences, qui était prévisible, a incité certaines agences à créer des groupes de travail ou de réflexion chargés d'approfondir les connaissances en matière de genre, dans leur domaine spécifique. Il en est ainsi du Club du Sahel par exemple.

D'autres agences de développement ont créé des unités au sein des divisions opérationnelles ou ont alloué des ressources complémentaires à des divisions existantes avec un mandat spécifique sur les questions relatives aux femmes. La FAO et le BIT ont également restructuré plusieurs divisions et créé ou renforcé des unités à cet effet. Face au succès mitigé des stratégies d'intégration de la femme dans le développement, ces institutions tendent maintenant à penser qu'une formation en analyse de genre est un préalable nécessaire, et qu'elle doit être menée avec des outils et des matériaux informatifs pour permettre aux acteurs qui interviennent dans ces plans ou ces programmes de comprendre les enjeux de cette démarche. L'intégration des questions de genre et d'environnement requiert une meilleure compréhension des structures de production et des ménages. Dans ce domaine, les départements sectoriels chargés des questions sociales semblent les mieux outillés pour s'occuper à la fois de questions de genre et de questions sociales.

Par ailleurs, les informations provenant des analyses ventilées par sexe des budgets-temps et des revenus du secteur informel, ont permis de dépasser les appréciations subjectives et qualitatives et de recommander des mesures précises d'appui à l'élaboration des comptes nationaux et des directives aux services nationaux de planification.

De nombreuses institutions internationales ont élaboré des cadres de concertation avec les gouvernements, pour discuter et préparer des stratégies et des politiques et proposer des engagements financiers par secteur. Il est permis de penser que ces mécanismes ont désormais acquis une capacité d'analyse de «genre et environnement » et qu'un consensus existe sur ces questions. L'examen des documents de référence de ces mécanismes montre cependant qu'ils tendent à donner la priorité aux données désagrégées qui se rapportent à la contribution des femmes au secteur manufacturier. Pour aller plus loin, il conviendrait de partir des données ventilées par sexe et par âge pour rechercher les disparités liées au genre, pour chaque pays, pour permettre aux décideurs d'établir des rapports sur les progrès de l'intégration de la problématique de genre et de la problématique de l'environnement ; d'inscrire les projets et les programmes menés dans ce domaine sur une base juridique et de mieux coordonner les actions à tous les niveaux.

Cofinancement et efficacité des projets

Des formules de partage des coûts avec les bénéficiaires ont souvent permis de mieux ancrer les opérations d'environnement dans les programmes de développement malgré les problèmes que posaient la nécessité de se conformer aux exigences des agences en termes de délais

d'exécution, de nomenclature et de période d'évaluation. Le cofinancement des activités a permis d'affirmer le rôle des femmes en tant qu'actrices de la gestion de l'environnement. On peut cependant regretter que cette procédure ne concerne que des micro-réalisations et des projets très localisés. L'analyse de certains travaux effectués en commun, à l'aide d'un cofinancement, ont révélé des pratiques très intéressantes. Il en est ainsi des opérations « sustainable action programme » de l'ASDI qui a participé au financement du « Gender action programme » initié par le NEDA. Ce programme a pour but d'analyser la relation genre et environnement. La pratique du cofinancement permet d'élargir la marge de manœuvre pour introduire de nouveaux éléments stratégiques dans les programmes et, par conséquent, de lever des blocages qui subsistent même lorsque les institutions qui ont pour mission de travailler sur les questions d'environnement ont réorienté leur méthodologie de travail.

6. RESULTATS D'ETUDES SECTORIELLES

L'analyse des écosystèmes a beaucoup évolué depuis qu'elle procède par zones géographiques et depuis qu'elle s'efforce d'aborder les problèmes de manière structurelle et fonctionnelle. Les données désagrégées par sexe qui ont été utilisées dans ce cadre sont souvent des échantillonnages limités à l'aire d'intervention des projets et ne peuvent permettre de dégager que des tendances. Ces analyses structurelles ont permis de mieux apprécier l'importance des femmes, de mieux comprendre leurs stratégies et de confirmer que, dans les pays africains, la relation que les femmes entretiennent avec l'environnement est vitale, au quotidien.

Lorsque les priorités sont établies à l'aide d'indicateurs quantitatifs des effets et des impacts, les questions critiques les plus récurrentes sont : les ressources en eau, les ressources foncières, les ressources énergétiques, le transport, les déchets toxiques ainsi que des thèmes transversaux tels que la population et le bien-être des familles.

La nécessité de réaliser des études sur les femmes productrices et de diffuser largement leurs succès en matière d'utilisation rationnelle des ressources est reconnue. Les acteurs de ces succès, (populations, techniciens, agences de financement) sont également des vecteurs importants de l'information et de la formation pour ce qui concerne les innovations, les méthodologies et les technologies alternatives.

La recommandation relative à l'extension des analyses structurelles de l'inégalité homme-femme concerne autant les activités domestiques que les activités communautaires. Les actions de gestion de ressources naturelles menées par les populations et les gouvernements, les succès enregistrés dans ce domaine devraient faire l'objet d'enquêtes économiques. A l'heure actuelle, les études portent essentiellement sur les activités marchandes et le salariat dans les secteurs formels et informels. Ces analyses révèlent ce qui suit :

La prépondérance des femmes dans le secteur de l'artisanat alimentaire marchand se confirme, tant en zone rurale que dans les villes (huiles, farines, semoules, friandises, brasseries artisanales, poissons séchés ou fumés). Les approvisionnements de base représentent 80 à 100% des ressources locales de l'agriculture, de l'élevage, de la cueillette et de la pêche.

Dans les zones ayant des marchés de proximité, l'organisation en coopératives progresse et les équipements évoluent. Les femmes « performantes » sont celles qui transforment les produits de l'agriculture ou de la cueillette en produits semi-finis. Pour être compétitives, elles vendent les produits bruts à bas prix ou organisent des circuits familiaux chargés de l'écoulement des produits dans les zones urbaines. La transformation des produits (fumage, séchage, salaison, cuisine) permet d'améliorer les revenus.

La vente dans la rue, qui est alimentée par la demande urbaine de biens et de services, a été amplement analysée. Ces études ont surtout contribué à démontrer la contribution du secteur informel à la constitution de la richesse locale, en dehors des systèmes publics et officiels de

crédit. Elles ont, en outre, permis de mieux connaître le travail des enfants revendeurs et d'enrichir la nomenclature des établissements aux fins de l'élaboration des comptes nationaux.

Des études ont été menées sur la vente à la sauvette en Côte d'Ivoire, au Niger, au Bénin et en Guinée qui ont révélé la prépondérance numérique des femmes dans le secteur informel sans pour autant recourir à la perspective de genre. Ces études ont permis de constater que les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans le secteur de la restauration rapide. Elles utilisent une technologie rudimentaire. Les modes de financement alternatifs (tontines, prêts, endettement, etc.) sont fréquents. Les femmes travaillant dans ce segment gèrent les relations sociales et la dépendance à l'égard de la communauté. En Côte d'Ivoire, le Comité national pour l'alimentation et le développement a collaboré avec la FAO pour mener des actions de formation en matière d'hygiène, de sécurité alimentaire et de sensibilisation aux droits des vendeurs de la rue. Depuis 1996, des institutions telles que le BIT, l'INSTRAW et l'UNIFEM ou des projets tels que WIEGO ont renforcé leurs activités sur ces questions.

Les projets de pêche continentale ont reçu des financements pour les opérations de stockage et de transformation. Les femmes sont généralement absentes de la phase de la capture en raison de certains tabous, sauf pour la pêche de petits crustacés.

S'agissant de l'énergie, on constate que plus les technologies de traitement des captures utilisent de l'énergie coûteuse, plus elles sont contrôlées par les hommes comme le montrent les cas des coopérations mixtes ou masculines étudiés au Zimbabwe et en Afrique du sud. La grande majorité des femmes contrôle les équipements utilisant les sources d'énergies naturelles (soleil, bois, vent, etc.). Les dégradations de l'environnement ont cependant réduit les sources d'approvisionnement des femmes. On sait que les enfants de pêcheurs présentent peu de carences alimentaires. On manque cependant de données pour analyser l'évolution des ressources et des revenus des familles ainsi que l'impact des interventions d'appui aux productrices de ce secteur.

Le secteur de la production des corps gras (à partir de produits tels que les noix de palme, le beurre de karité, le beurre de vache, etc.) et des produits carnés fumés ou séchés est largement dominé par les femmes dont les productions proviennent d'activités domestiques ou commerciales. Cette production est concurrencée par les huiles industrielles dans bien des pays. La concurrence dans la production et le commerce des oléagineux pour les marchés extérieurs s'est également durcie. Les producteurs d'oléagineux, en Afrique, sont peu organisés, en tant que profession, à l'exception des anciennes concessions coloniales qui produisent les huiles industrielles à partir de l'arachide et du coton. Les huiles produites à partir du palmiste, du coprah et du karité sont en progression. Elles sont produites surtout par des femmes. La production de ces oléagineux se fait moins dans le cadre de réseaux communautaires villageois que d'autres produits. Il peut paraître intéressant de noter que ces produits (karité, cacao, etc.) concurrencent d'autres matières premières de même origine dans les circuits de distribution internationaux.

D'une manière générale, les femmes entrepreneurs restent limitées par le manque d'accès à des crédits importants, par la pénurie de technologies appropriées de transformation de produits alimentaires et par l'insuffisance de l'appui que leur apportent les autorités publiques. Les femmes pensent que ces soutiens ne sont pas suffisamment importants pour leur permettre de décoller et qu'ils restent inférieurs à leur représentativité à l'échelon national. Par ailleurs, compte tenu des enjeux de la mondialisation des échanges, il est important que les productrices disposent d'informations sur les marchés potentiels auxquels elles peuvent accéder. Il importe également d'étudier l'évolution de la concurrence locale afin d'éviter des dysfonctionnements préjudiciables à l'environnement et aux emplois locaux. De telles actions, pourraient permettre de renforcer les efforts des organisations sous-régionales d'intégration économique car les marchés communs sous-régionaux, à l'exception de la COMESA et de la SADC, ne soutiennent pas assez les organisations professionnelles. Or, cet appui est nécessaire.

Les conditions de travail et l'équipement des femmes travaillant dans les plantations industrielles sont plus rudimentaires que ceux de la plupart des hommes, tant dans les

exploitations individuelles de moyenne ou grande importance que dans les complexes agro-industriels. Ces femmes sont généralement peu scolarisées, souvent analphabètes et n'ont aucune perspective de promotion. Contrairement aux hommes, qui sont logés dans des campements construits sur leurs lieux de travail (Afrique de l'Est et Afrique australe) les femmes résident à l'extérieur et n'ont pas d'organisation professionnelle spécifique pour défendre leurs droits dans le cadre de leur travail. Souvent dépourvues de tenues réglementaires, elles subissent diverses agressions nuisibles à leur santé (inhalation de produits chimiques et de produits toxiques). Elles sont généralement les dernières servies par les services de distribution des équipements. Elles travaillent dans des conditions d'hygiène sommaires et sont d'autant plus vulnérables à la violence que la concurrence pour l'obtention d'emplois non qualifiés est vive. Peu d'interventions sont spécifiquement menées en faveur des femmes salariées qui travaillent dans les exploitations agricoles.

Recul des droits professionnels acquis : sur le plan juridique, les femmes qui travaillent dans tous les secteurs d'activité, bénéficient théoriquement des lois régissant le salaire minimum garanti et la durée de travail officielle des secteurs public et privé. Le temps de travail est généralement plus long dans le secteur privé où la main-d'œuvre féminine est plus importante. On a relevé, au cours de ces cinq dernières années, des reculs sur des droits déjà acquis qui se rapportent notamment aux congés de maternité. Dans la pratique, ces droits ne sont pas toujours respectés par l'employeur. Les employées ne bénéficient pas des horaires aménagés pour l'allaitement. En Egypte, une nouvelle loi prévoit même une diminution de la durée de ce congé dans le secteur public.

Les femmes dans la construction industrielle : selon le BIT et le PAM, un nombre croissant de femmes travaille dans les chantiers et les programmes à haute intensité de main d'œuvre qui recrutent surtout les personnes les plus démunies. Ces activités concernent aussi bien le bâtiment que la construction de barrages, les projets forestiers que la réhabilitation des routes. Les femmes travaillent surtout dans les infrastructures routières et seraient intéressées par le Programme Food for Work car l'alimentation est l'un des domaines qu'elles maîtrisent le mieux et qui attire peu d'hommes. Ceux-ci demandent des liquidités en échange de leur travail.

Les chantiers de construction à faible intensité technologique (programmes d'habitation pour revenus modérés ou de réimplantation de migrants) emploient également un nombre croissant de femmes dans le cadre de projets associant les bénéficiaires directes de ces logements comme en Afrique du Sud.

Au Lesotho plus de 60% des effectifs travaillant dans les programmes « Food for Work » sont des femmes contre 43% au Burkina Faso et 50% en Ouganda. Elles travaillent surtout dans le secteur des infrastructures routières et des systèmes d'irrigation. La participation des femmes tend à être forte dans les programmes intégrés qui permettent aux travailleuses et à leurs familles d'accéder à des ressources forestières, d'avoir un accès à des services de santé et d'éducation et à des marchés situés à proximité du projet.

Les femmes dans les programmes de construction et de réhabilitation des infrastructures routières : les programmes de construction et de réhabilitation des infrastructures routières fournissent des emplois temporaires aux communautés et sont financés par des fonds d'origine publique provenant de prêts consentis par la Banque mondiale ou par la BAfD par exemple ou par les programmes « Food for Work ». Ces programmes modifient l'environnement local et demandent à être particulièrement bien suivis en raison de leurs effets sur le développement durable : consommations induites, revenus procurés par les emplois, dépendance par rapport à des centres de décisions externes, etc.

Les politiques de transports axées sur la construction et la réhabilitation des infrastructures routières pourraient s'efforcer d'aborder les questions de transport selon une approche transversale, en particulier dans les pays qui envisagent de privatiser les travaux routiers et qui souhaiteraient, comme l'Ouganda et le Burkina Faso, impliquer davantage les communautés dans les travaux d'amélioration des voies de transports ruraux, entre les villages et au sein des villages, conformément aux exigences des politiques de décentralisation.

Les professionnelles du secteur des transports : la division, chargée à la CEA, de la coopération et de l'intégration régionales (DICR), assiste les pays dans les domaines du transport, de la communication et du tourisme et dispose d'indicateurs qualitatifs sur la participation des femmes dans ce secteur qui reste dominé par les hommes. Leurs effectifs sont en croissance et leur efficacité est reconnue. Elles travaillent dans le secteur des infrastructures en tant que salariées ou en tant que bénévoles dans les chantiers communautaires et sont parfois chefs d'entreprises de transports inter-régionaux. Ce secteur est organisé sous forme de syndicats mixtes qui réglementent la profession. Les femmes sont sous-représentées dans ces institutions.

Les femmes dans le secteur minier : la revitalisation de l'activité minière artisanale, en particulier de l'orpaillage, a offert aux populations rurales des alternatives en matière de survie. Les femmes sont de plus en plus nombreuses dans ce secteur. En effet, l'Afrique de l'Ouest a connu une vague de mendicité urbaine due aux crises agricoles de la fin des années 1970 et du début des années 1980. Depuis 1995, cette région enregistre de nombreuses activités d'orpaillage impliquant fortement des femmes et des familles. Leur progression professionnelle reste cependant difficile car elles doivent lutter contre des mythes et des préjugés qui les disqualifient : prétendu tarissement des filons du fait de leur présence dans les mines en période de menstruation ; refus des ouvriers d'obéir à une femme. Ces problèmes sont courants notamment au Zimbabwe où 300 femmes sont propriétaires de permis d'exploitation.

Dans les zones d'exploitation minière de grande envergure implantées en Angola, au Mozambique, au Botswana, au Mali et en République démocratique du Congo, les femmes qui ne travaillent pas dans l'extraction minière se lancent dans des petits commerces ou travaillent comme gérantes des lieux d'aisance. Le capital de départ est fourni par des dons ou des prêts familiaux. Les activités minières ont des effets nocifs sur l'environnement. Or les textes existants actuellement ne sont pas appliqués. Des mesures ne sont pas prises pour remédier aux préjudices environnementaux créés par la destruction des sols et par les produits dangereux pour les humains, la faune et la flore. L'intégrité physique des femmes est souvent menacée dans ces zones d'insécurité où elles sont indispensables en tant que travailleuses et en tant que pourvoyeuses de services.

Evolutions impulsées par la Conférence de Beijing : le Zimbabwe et le Burkina Faso ont mis en place des structures locales d'appui. L'ACDI a contribué à faciliter l'insertion de jeunes femmes dans l'Ecole professionnelle des mines du Zimbabwe qui était jusqu'alors réservée aux hommes pouvant justifier d'une expérience préalable et d'un statut de salarié. La promotion de 1988 comptait 8 femmes sur 70 étudiants.

Dans les pays membres de la SADEC, les femmes du secteur minier ont significativement structuré leurs activités depuis la conférence de Beijing grâce à un programme spécial d'appui aux petites activités minières. Avec l'appui de la SADEC et l'UNIFEM, l'association « Women in Mining Trust », la première association des femmes travaillant dans ce secteur a été mise en place. Cette démarche a permis de modifier la représentation des femmes dans ce secteur au niveau sous-régional.

Le document « Small-Mining Gender Issues » élaboré par l'ONUDI, en 1997, en collaboration avec la CEA, entre dans le cadre des activités de plaidoyer en faveur des femmes qui travaillent dans les exploitations minières à petite échelle. L'ONUDI et le BIT appuient des actions visant à créer des espaces de discussions réunissant des représentants d'associations, du gouvernement, de grandes et de moyennes entreprises du secteur privé.

7. EXEMPLES D'APPUI APPORTE AUX FEMMES PAR DES INSTITUTIONS

Appui aux activités de sélection semencière

Les femmes autochtones tiennent compte du cycle de reproduction des ressources naturelles qu'elles utilisent. Elles sélectionnent les semences et savent ce qui doit être consommé en l'état, transformé ou commercialisé, selon un calendrier précis. Elles savent évaluer la qualité des produits et planifier les activités en fonction des opportunités et des contraintes. Pour cette raison, elles sont réceptives aux messages qui invitent à rationaliser l'utilisation des ressources naturelles dans les limites de leurs contraintes financières et en termes de temps. Or, peu de femmes travaillent dans les institutions publiques de sélection de semences. Les activités de sélection des variétés semencières menées par les femmes au Congo et au Rwanda, ont été soutenues par la FAO qui a mis en oeuvre des programmes portant sur le maïs, le haricot et le soja.

Ces institutions privilégient les cultures commerciales destinées aux grandes exploitations y compris les variétés et les espèces cultivées par les femmes. Celles-ci produisent davantage leurs propres semences que les hommes pour des raisons financières mais aussi pour mieux maîtriser les conditions de culture dans un contexte où l'assistance technique à l'agriculture utilise surtout des espèces améliorées souvent exigeantes en eau (irrigation) et en engrais.

La recherche sur les systèmes agraires a désormais intégré le fait que les activités agricoles des hommes et leurs modes d'utilisation des ressources naturelles sont souvent très différents des objectifs des femmes agricultrices.

APPUI EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIE

Les femmes sont peu représentées dans les secteurs où la technologie a significativement évolué (pêche, traitement industriel des huiles, mécanisation agricole, transport). Elles s'organisent en associations locales ou en réseaux d'envergure nationale ou sous-régionale, sur la base d'informations internes. Elles reçoivent une assistance plus technique que technologique qui les aide à mieux articuler leur savoir-faire à leur environnement financier. Les projets techniques se limitent aux projets bénéficiant de micro-financements tandis que les associations sont soutenues par des actions de formation.

La contribution des agences de coopération et des organismes du système des Nations Unies, en particulier, la FAO, UNIFEM et le PNUE, a surtout consisté à exploiter les informations pour élaborer des données ventilées par sexe afin d'alimenter les actions de formation sur les questions de genre et d'environnement (gestion de parcelles, des ressources en eau, énergies renouvelables, etc.). Ces actions sont essentiellement destinées aux partenaires du développement et aux agents des services ministériels impliqués dans les programmes de développement local.

Des organisations privées, appuyées par les agences précitées ou par des agences de coopération bilatérale ou multilatérale, ont également mené des actions de formation par le truchement de réseaux nationaux ou sous-régionaux ou d'organisations sous-régionales ayant explicitement pour mandat de veiller à la préservation de l'environnement. Ces actions de formation couvrent peu les problèmes posés par les modes de consommation urbains.

PORTAGE ET DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS RURAUX

D'une manière générale, les opérations de transport rural visent à résoudre des problèmes d'accès aux marchés, aux écoles, aux centres de santé, etc. Bien que leurs effets positifs sur la productivité agricole soient déjà démontrés, les réseaux de transports ruraux n'occupent que peu de place dans les politiques nationales et les budgets ordinaires des États. Des études récentes montrent que le principal problème que rencontrent les familles en matière de déplacement est

celui du portage, qui menace même leurs productions. Les études concernant les problèmes de transport tendent de plus en plus à prendre en compte la problématique de genre car il est établi que les besoins des hommes et des femmes en cette matière sont différents et que les disparités d'accès aux technologies et aux services de transports sont considérables. Même dans les pays où les femmes utilisent des charrettes tractées (Zimbabwe, Ouganda, Cameroun) les opérations d'élevage, de vente et d'achat des animaux sont contrôlées par les hommes.

Pour l'instant, l'appui pour résoudre les problèmes de portage ne concerne que les produits et les matériaux commercialisés. Les produits et biens de l'économie domestique tels que le bois et l'eau ne sont pas pris en compte car ces activités ne génèrent pas de revenus directs : aussi les femmes supportent-elles de plus en plus de charges car elles continuent d'assurer l'essentiel d'activités de portage qui nuisent gravement à leur santé, notamment dans les zones de pénurie de ressources hydrologiques et alimentaires. Dès qu'on envisage de faire des économies sur les frais de transport, le travail des femmes en matière de portage s'alourdit. Lorsque les marchés sont éloignés des lieux de production, ce sont les hommes qui commercialisent les productions des femmes. Elles perdent ainsi le contrôle des ventes de leurs biens.

Les programmes mis en oeuvre dans le domaine des transports ruraux accordent de plus en plus d'importance aux questions d'environnement et de gestion de ressources naturelles et, notamment, à la manière dont les populations perçoivent les changements qui interviennent dans leur environnement : elles les valorisent en fonction des ressources et des services qu'elles peuvent en tirer. Ces différences de perception, le fait que les priorités varient selon les groupes et selon les périodes ont incité les promoteurs de ces programmes à mettre en place des projets intégrés qui ont permis de réaliser des économies de temps, (en Ouganda et en Zambie), grâce à la création d'infrastructures sociales de proximité : services scolaires, sanitaires, services d'adduction d'eau. Il reste à analyser l'impact de ces opérations sur les communautés bénéficiaires, notamment, sur les femmes et les populations démunies.

8. SENSIBILISATION, FORMATION ET EVOLUTION DE LA RECHERCHE

L'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement a apporté un appui à l'African Centre for Development du Kenya et revu ses stratégies pour être en mesure d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des recommandations du Programme de Beijing. Cette organisation a tenu compte du fait que les populations concernées sont analphabètes et a mis en place un système permettant d'évaluer systématiquement l'impact des actions menées sur les groupes les plus vulnérables. Il reste à systématiser la ventilation des données par sexe, notamment dans les populations démunies.

En Afrique australe, le Programme de Beijing a été traduit en sept langues et a été largement diffusé auprès des populations. La mise en oeuvre du Programme pose essentiellement des problèmes de financement et de formation. La solution adoptée jusqu'ici pour pallier le manque d'argent est le bénévolat, organisé sous la forme de groupements mixtes de jeunes et de femmes de quartiers. Les hommes participent moins que les femmes à ces activités.

S'agissant de la formation, il convient de noter que les ONG locales ne s'occupent généralement pas des questions pointues sur lesquelles les populations auraient besoin d'informations et de formation. Les actions de formation sont généralement assurées par les antennes d'organisations sous-régionales ou régionales notamment pour ce qui concerne la santé et les établissements humains.

Evolution de la recherche : selon l'UNESCO, les travaux des pays anglophones sur les questions environnementales se sont efforcé d'identifier des paramètres quantitatifs tandis que ceux des pays francophones et lusophones se sont attaché à clarifier la relation environnement-nature-culture. On relève cependant une convergence croissante de ces tendances car les données quantitatives doivent permettre de valider les hypothèses de la relation population-

environnement. La recherche scientifique a progressé dans cette direction mais les résultats restent éparpillés et peu accessibles aux intervenants locaux y compris aux ONG.

RESEAUX D'INFORMATION SUR LE SAVOIR ECOLOGIQUE TRADITIONNEL

La mise en place de réseaux d'information sur le savoir écologique traditionnel progresse, y compris dans les agences internationales, en collaboration avec des antennes locales ou des structures réunissant des praticiens et des techniciens de l'environnement et du développement local. Ces réseaux utilisent les nouvelles technologies de l'information pour alimenter des forums d'échanges. Ainsi de l'initiative IK sur le savoir autochtone qui a été lancée à la Conférence mondiale tenue à Toronto, en juin 1997, et dont la Banque mondiale est l'agence chef de file.

Cette initiative a pour but de collecter des informations dans divers secteurs (agriculture, santé, éducation, etc.) sur les techniques utilisées par les sociétés locales pour résoudre une variété de problèmes (contrôle de la fécondité, érosion des sols, etc.). Le résultat final n'est pas un simple répertoire de pratiques traditionnelles mais une mise en concordance des pratiques, des techniques et des ressources identifiées. Il s'avère que les femmes ont une position dominante dans ces domaines, y compris en matière de méthodes éducatives appliquées à la dynamique de groupes.

Parmi les organismes et les réseaux participants à cette initiative, on peut citer le Centre for International Research and Advisory Networks, SANGONET, le réseau « Partnership for Information and Communication Technology for Africa, l'Union internationale des télécommunications, la CEA, le CRDI, le PNUD, l'OMS et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Des centres sur les pratiques autochtones sont en cours de création dans certains pays avec l'appui de Global IK-Network.

INFORMATION DES FEMMES EN TANT QUE CONSOMMATEURS

Les ONG de défense des consommateurs abordent rarement le problème de la consommation des biens de masse, malgré les problèmes potentiels ou réels de santé publique provoqués par le manque d'étiquetage, l'absence des dates de péremption, la rupture des chaînes de froid et de chaud (y compris dans les grandes surfaces). Compte tenu de la pénurie de moyens, les services publics procèdent de manière sélective. Les législations nationales ne permettent pas toujours d'assurer le suivi des conclusions des mécanismes de surveillance. Ces lacunes posent de graves problèmes. Ainsi, la consommation de produits détournés de leur usage initial est devenue une pratique courante. Dans les zones urbaines, les emballages en plastique ne sont pas recyclés. Les emballages en verre, en revanche, sont aussitôt réutilisés pour le conditionnement des produits alimentaires. Certains pays (Côte d'Ivoire, Mali) ont diffusé des sketches à la télévision pour limiter l'usage des sachets en plastique. L'utilisation de ces sachets et des mousses polyéthylènes (issues de déchets d'usines ou de matelas et meubles usagés) comme combustible ménager, à la place du pétrole devenu trop cher pour les ménages paupérisés, pose de graves problèmes dus notamment au caractère toxique des fumées dégagées par ces produits. Il est urgent de mener des études sur les produits détournés de leur premier usage, car on peut supposer qu'il s'agit d'un phénomène répandu, compte tenu de la paupérisation croissante des populations.

Sensibilisation des institutions spécialisées aux inégalités de genre dans les questions de population

La collaboration inter-institutionnelle visant à intégrer la problématique «genre et population » dans les programmes d'environnement a bénéficié de l'apport des interventions menées dans le domaine «genre et développement ». Cette démarche a été facilitée par la disponibilité des résultats d'expériences réussies qui ont permis d'effectuer des réajustements méthodologiques. La pertinence de la relation femme-développement-environnement est reconnue mais ce domaine reste insuffisamment développé dans les agences des Nations Unies ou dans les organisations régionales implantées en Afrique qui ne travaillent pas directement sur les problèmes sociaux et

de santé. Certes, les données ventilées par sexe, qui sont produites à partir des recensements de la population permettent déjà de mieux cerner l'apport des femmes dans la sphère productive. Mais pour ce qui concerne la sphère communautaire, on constate que de nombreux pays manquent de données ventilées par sexe. Or, il s'agit d'un aspect important qui concerne l'économie, la science, la technologie et la planification comme le montrent les enquêtes économiques sur les ménages. L'assistance apportée aux communautés et aux comités villageois de développement en matière de gestion des ressources naturelles est faible. Ces instances sont pourtant les plus actives dans ce domaine. Par ailleurs, on note qu'il y a une contradiction à faire des femmes les piliers des actions de gestion des ressources naturelles sans remettre en cause véritablement leur statut, en particulier, pour ce qui concerne le droit d'usage et le mode d'affectation des terres.

Implication des femmes et des jeunes dans la mise en oeuvre du Programme Action 21

La Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, a élaboré le programme Action 21 qui identifie les questions critiques et les actions à entreprendre dans le domaine de l'environnement. L'importance de la protection de l'environnement est désormais reconnue par les gouvernements et par les agences intergouvernementales. Il reste cependant à traduire ces décisions en actions, encourager et diffuser expériences réussies et à analyser les échecs des programmes visant à améliorer les systèmes de production et de consommation.

Quatre aspects principaux requièrent une attention particulière : l'implication des femmes et des jeunes dans la préservation et la réhabilitation de l'environnement ; le rôle des femmes dans la préservation de la bio-diversité ; le rôle des femmes dans la pharmacopée traditionnelle et l'amélioration des transports ruraux afin de réduire les charges de portage des femmes.

Implication des femmes et des jeunes dans la réhabilitation et la préservation de l'environnement

La vie des femmes est liée aux aspects les plus préoccupants de l'environnement et du développement. Les actions visant uniquement à réduire les dommages provoqués par le mode de développement actuel sont insuffisantes : les femmes ont besoin d'actions positives pour renforcer leur rôle en tant que gestionnaires des ressources naturelles, conformément aux recommandations d'Action 21. Des actions menées dans des sites d'implantation temporaires ou récents de réfugiés et de migrants ont permis aux femmes de se constituer en groupes de production, d'assistance aux plus faibles, de formation, d'alphabétisation, etc. Les femmes sont souvent à l'origine des actions de protection de l'environnement dans leurs communautés. Elles souhaitent être informées et formées pour améliorer leur efficacité. Il conviendrait par conséquent d'établir des partenariats dans ce sens en milieu urbain et en milieu rural en s'inspirant des actions qui ont été menées, avant 1995, notamment au Sénégal, au Cameroun, au Kenya, au Zimbabwe, au Mozambique, en Afrique du Sud et à Madagascar.

Les activités communautaires des femmes tendent de plus en plus à être organisées sur le mode associatif et coopératif. Cette tendance doit être encouragée, car les associations, lorsqu'elles sont dynamiques, permettent aux femmes d'avoir une influence sur les programmes. Les préoccupations de ces associations concernent généralement les performances et la viabilité des systèmes mis en place pour régler leurs problèmes (élevage, agroforesterie, distribution de l'eau, gestion des centres de santé, etc. Il reste, cependant, à convaincre les spécialistes que le fait de traiter ces problèmes communautaires selon l'approche de genre apporte des changements économiques et environnementaux appréciables. Les analyses du rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles devraient s'efforcer de savoir jusqu'à quel point les expériences réussies sont diffusées afin d'améliorer les connaissances sur les problèmes méthodologiques et les logiques d'appropriation des projets.

La prépondérance des femmes dans la gestion des ressources naturelles : quelques chiffres

Il n'est pas d'aspect de l'activité des femmes qui ne touche à l'environnement d'une manière ou d'une autre comme le montrent les statistiques suivantes : les femmes africaines représentent 70% de la main-d'œuvre agricole ; elles produisent 60 à 80% de la production alimentaire brute en Afrique subsaharienne et interviennent dans la quasi-totalité des actions de traitement des aliments de base sur l'ensemble du continent. Les décisions des femmes en matière d'environnement vont au-delà de la gestion des parcelles individuelles. Elles concernent l'amélioration, la préservation et la sélection des espèces végétales ; les stratégies d'élevage domestique et de production végétale ; la mise en oeuvre de méthodes alternatives de préservation des ressources communautaires, etc. Par ailleurs, pour ce qui concerne la vie et la survie des ménages, les femmes assurent l'approvisionnement du foyer en eau (90% d'entre elles) et en énergie, et pourvoient aux dépenses de santé ordinaire. Elles représentent 60% des actifs qui assurent la liaison entre la production à la vente dans les filières de production agricole et forestière.

LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LA GESTION ET LA PLANIFICATION DES RESSOURCES NATURELLES

Les femmes rurales tirent la quasi-totalité de leurs ressources de leur environnement. Leurs stratégies de collecte et de culture pour la commercialisation des produits ou pour la subsistance des ménages sont de mieux en mieux analysées. Dans les zones marquées par la désertification, dans les sites de cultures intensives ou de pression démographique élevée (urbanisation, sédentarisation de nomades, zones d'implantation de réfugiés ou de migrants), les femmes prévoient la régénérescence des produits dans leurs méthodes de collecte. Toutefois, elles sont très peu soutenues pour lutter contre les désagrégations des écosystèmes ou la perte de la biodiversité. Les programmes de reboisement ou d'appui à l'agrofosterie qui sont axés sur la promotion de nouvelles espèces ou qui travaillent à la réhabilitation des sols ne leur proposent aucune stratégie de long terme. Les systèmes d'alerte existant actuellement, sont des modèles structurels visent qui tout au plus à observer les facultés d'adaptation et les capacités de résilience des écosystèmes. Ils ne débouchent pas sur des actions d'appui aux femmes et se contentent de réaffirmer leur rôle en tant que co-gestionnaires des écosystèmes.

La promotion du rôle des femmes africaines dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles est au cœur des stratégies du développement durable. Le Programme de Beijing recommande spécifiquement de «donner aux femmes, et en particulier aux femmes autochtones, la possibilité de participer aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne la gestion, la conception, la planification, l'exécution et l'évaluation des projets concernant l'environnement ». Mais cette recommandation est difficile à mettre en oeuvre car l'insuffisance des données statistiques ventilées par secteur ne permet pas de bien apprécier le rôle des femmes en tant que gestionnaires des ressources naturelles. En outre, cette situation a des répercussions sur les stratégies et les décisions budgétaires, à tous les niveaux.

APPUI AUX TRADIPRATICIENNES

Les femmes et les populations autochtones savent utiliser les ressources naturelles pour les soins de santé. Cette pharmacopée traditionnelle reste cependant négligée. L'expansion des centres médicaux parallèles, dans les institutions religieuses par exemple, montre que la phytothérapie et les tradipraticiens sont moins onéreux que la médecine conventionnelle et qu'ils constituent des alternatives crédibles. Selon des sources d'information convergentes, il serait possible de réduire les coûts de la santé de 20 à 80% si la phytothérapie se généralisait. Les effets d'une telle démarche sur les revenus des productrices de tels services de santé et des consommateurs seraient considérables. Pour élargir l'utilisation de ces produits aux marchés nationaux et sous-régionaux, il faudrait améliorer leur conditionnement et les aspects technologiques. Les

communautés villageoises ne peuvent pas assurer la promotion de la phytothérapie toutes seules. Elles demandent à être soutenues pour conquérir des marchés.

Limites des analyses des modes de gestion traditionnels des ressources naturelles

Pour mesurer la contribution de la pression démographique à la dégradation de l'environnement il faut nécessairement tenir compte des relations de genre dans un contexte social et professionnel donné et faire participer les femmes à ce processus. En effet, les problèmes environnementaux sont ressentis lorsqu'une ressource est menacée ou lorsqu'elle devient rare du fait de l'évolution naturelle ou de l'intervention humaine. Les modes de consommation peuvent épuiser des systèmes. Se pose alors le problème de la gratuité des biens. Pour que les ressources soient intégrées dans les comptes et dans les stratégies économiques nationales, il faut qu'elles cessent d'être gratuites ou d'accès facile. La gratuité cesse soit par l'instauration d'un prix de référence soit par l'attribution de droits de propriété. Dans les programmes environnementaux d'envergure régionale, les problèmes posés par la diversité des structures juridiques et par les modes de gestion traditionnels ne sont pas suffisamment explorés. Même lorsque la nécessité d'instaurer des modes de gestion alternatifs est reconnue, ces programmes sont généralement incapables de comprendre le mode de gestion existant par manque de repères. Les informations qui pourraient permettre de le faire existent mais ne sont pas disponibles. Elles appartiennent aux agences qui financent des travaux de recherche internes en fonction de leurs besoins.

La FAO, par exemple, constitue une banque de données mondiale sur les systèmes de tenure relevant du droit coutumier et local. Au-delà de l'intérêt évident d'une telle démarche, l'analyse des données collectées, en termes de genre, pourrait permettre de montrer que les systèmes de production gérés par les femmes sont productifs et qu'ils contribuent effectivement à la constitution de la richesse des nations. Elle pourrait, aussi montrer que les systèmes de production implantés dans des écosystèmes fragilisés ne sont pas imperméables aux influences extérieures. L'analyse de genre est d'autant plus pertinente ici que dans ces systèmes, les hommes et les femmes gèrent la difficulté et la rareté de manière différenciée et à partir de positions socialement construites,

LES FEMMES FACE AU DROIT FONCIER COUTUMIER

Le droit est un contrat social implicite. L'imposer alors que la majorité est dans l'illégalité structurelle finit par discréditer l'idée même de légalité. On observe actuellement une tendance au nivellement des lois régissant la propriété à l'échelle mondiale. Mais ce phénomène reste superficiel car trop d'Etats continuent de nier aux femmes le droit d'accéder à la propriété. Cette question est d'autant plus préoccupante que la conservation et la réhabilitation des terroirs et des sols sont liées à la sécurité que procure la propriété foncière. Les lois discriminatoires à l'égard des femmes expliquent qu'elles participent peu aux projets qui innovent en matière de plantation arboricole. Les pays membres de l'Organisation africaine du bois ne s'occupent que de la propriété domaniale.

Les droits coutumiers régissent les droits d'usage relatifs à la terre au détriment des femmes. Aucun mécanisme de coercition n'a été mis en place pour infléchir les coutumes lorsqu'elles contredisent le droit officiel. Les mesures prises actuellement pour remédier à ce problème consistent essentiellement à promouvoir le dialogue social sur ces questions. Elles aboutissent généralement à accorder des concessions de moyenne ou de longue durée aux femmes, sans droit d'héritage, bien que certains pays reconnaissent aux filles le droit d'hériter la concession de leur mère, si elles se marient dans le territoire d'implantation de cette concession.

PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

En conjuguant leurs efforts pour tenter de comprendre l'interdépendance qui existe entre la société et l'environnement, les sciences humaines et les sciences sociales ont donné aux acteurs de base la possibilité de s'exprimer grâce à l'utilisation de méthodes d'ingénierie sociale. Ce dialogue social demande cependant à être renforcé pour que des actions urgentes soient prises pour lutter contre les dégradations rapides ou irréversibles de l'environnement qui affectent la vie des femmes et des enfants. Par ailleurs, en termes opérationnels, les sous-régions les plus touchées par ces dégradations et connaissant des situations d'urgence devraient relever des organismes régionaux de coopération car à ce niveau, on peut mieux lutter contre des problèmes transfrontaliers tels que la désertification, les guerres civiles, les catastrophes naturelles, les déchets toxiques, les pollutions induites par le mauvais usage de produits agro-chimiques, la pollution des eaux souterraines, des eaux de surface et la pollution atmosphérique.

La situation actuelle se caractérise par une fragmentation des services techniques et sociaux, des programmes, des méthodes et par le non partage des informations de base sur les problèmes d'environnement. En outre, il faudrait élaborer des outils et des méthodologies qui pourraient permettre d'évaluer les actions environnementales en tenant compte de la perspective de genre ou d'appréhender les problèmes selon une approche systémique. De tels instruments n'existent pas ou sont en cours d'élaboration ou d'expérimentation. Enfin, on constate que la contribution économique des femmes, en tant que gestionnaires des ressources naturelles reste méconnue. Il faudrait allouer davantage de ressources à la recherche pour que cette contribution vitale soit mieux comprise et mieux prise en compte dans l'économie nationale.

Mais au-delà de ces mesures nécessaires, il faudrait surtout que les Etats honorent les engagements qu'ils ont pris à la Conférence de Beijing, qu'ils fassent preuve de volonté politique pour que les recommandations de la Conférence en matière de « femme et d'environnement », les réformes en cours et les droits reconnus se traduisent progressivement par des choix de société respectueux de l'environnement.

9. GENRE, PAUVRETE ET ENVIRONNEMENT

Selon l'**Union mondiale pour la nature**, qui participe à la rédaction des conventions sur l'environnement, la pauvreté ne permet pas de définir un niveau précis de croissance démographique qui permettrait de mieux maîtriser l'évolution de l'environnement. Cette remarque s'applique aux ressources naturelles, à la viabilité des équilibres environnementaux et à l'évolution de la taille des unités de consommation et de production.

La relation pauvreté et environnement a fait l'objet de nombreuses études. Les actions de protection de l'environnement sont généralement impulsées par des populations démunies en réponse à des besoins précis. En abordant le problème de la pauvreté sous l'angle de la relation genre et environnement, et en axant les analyses sur les systèmes de production des ménages en difficulté, il est possible d'améliorer la qualité et la viabilité des systèmes de gestion des ressources naturelles et des programmes environnementaux.

Les études réalisées sur le secteur informel en général et, en particulier, sur des groupes en situation de survie, au cours de ces cinq dernières années, ont aidé à mieux comprendre les stratégies d'accès aux services de santé et d'éducation déployées par des groupes économiquement fragiles. Depuis la Conférence de Beijing, les économistes analysent les activités marchandes et non marchandes et progressent dans l'analyse des ménages afin de donner une plus grande visibilité au travail des femmes.

Encadré 3 : Limites actuelles de l'application de l'analyse de genre aux questions environnementales

Des programmes de collecte de données visant à mettre en évidence le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles et appliquant l'analyse de genre aux questions d'environnement sont en cours d'exécution notamment dans les domaines de l'agro-foresterie, la conservation post-récolte des produits agricoles, de la cueillette et de la pêche, de l'aménagement des forêts.

Toutefois, les opérations de collecte des données économiques, par secteur d'activité, n'intègrent que très partiellement les échanges non marchands, et ces données, y compris celles qui se rapportent au développement humain, ne sont pas toujours ventilées par sexe. Ces analyses sectorielles visent à mettre en évidence les niveaux de productivité par actif pour documenter les inégalités en matière d'appropriation et de contrôle des ressources et pour mieux comprendre les échecs et les réussites.

L'innovation dans ce domaine a consisté à faire en sorte que les enquêtes sur les ménages ne soient plus axées sur le producteur chef de ménage, mais sur les différences entre les hommes et les femmes chefs de ménage, les différences entre les responsables masculins et féminins de parcelles cultivées ou des parcelles de cueillette. Cette approche a permis d'obtenir des résultats encourageants. Mais pour approfondir l'analyse des disparités il faudrait poursuivre les actions visant à actualiser les données par sexe, par âge et par localisation pour améliorer les opérations de collecte des données concernant l'économie des ménages. Ces opérations restent initiées par leurs utilisateurs et sont, pour cette raison, peu diffusées et non coordonnées.

Pour appliquer les recommandations de la Plate-forme et du Programme qui concernent l'évolution de l'environnement et l'élargissement des analyses structurelles aux questions de pauvreté, d'environnement et de développement, il faudrait harmoniser les cadres d'analyse et coordonner les données géomatiques de base. On manque, en effet, de données actualisées et localisées pour analyser les liens structurels et fonctionnels entre ces trois composantes. A titre d'exemple, les données concernant les femmes chefs de ménage en Afrique, qui sont diffusées actuellement par la FAO et par l'UNIFEM permettent d'établir des comparaisons par pays ou par régions mais elles ne couvrent que la période 1979-1993.

Dans les zones en difficulté, la priorité a surtout été donnée à la protection des zones en dégradation rapide ayant des effets néfastes sur les économies locales, sur la santé et sur la vie des populations : programmes de lutte contre la désertification ou la déforestation, d'aménagement des établissements humains à la suite de conflits armés et de désastres naturels, de gestion des déchets solides et toxiques, de protection contre les accidents dus à la manipulation ou à l'inhalation de produits agro-chimiques.

10. ORIENTATIONS ET LIMITES DES PROGRAMMES ACTUELS

Les résultats de l'application de l'analyse de genre aux questions démographiques doivent être spécifiquement pris en compte dans le processus de planification, de suivi et d'évaluation des programmes. Les données permettant de constituer des fonds documentaires sont généralement produites par les projets et par les programmes. Elles permettent d'enrichir les études de cas, par secteur, par pays ou par catégories de partenaires et de réorienter les programmes économiques et environnementaux. Le Programme d'action de Beijing recommande que des mesures soient prises pour permettre aux femmes d'accéder aux ressources naturelles et que les programmes environnementaux prêtent une attention particulière à l'évolution du droit des femmes à la

propriété. Or, l'orientation actuelle des programmes (micro-réalisation, agroforesterie, hydraulique villageoise, etc.) ne se prête pas toujours à ce genre d'exercices.

En effet, **l'accent mis sur les micro-réalisations**, notamment dans les zones de réception de populations déplacées, démunies et sans alternatives ne permet pas toujours de mettre en place des stratégies de gestion durable des ressources. D'une manière générale, les populations sédentaires manquent de ressources financières même pour l'application de conventions ratifiées par les gouvernements. Il en est ainsi par exemple de la Convention sur la désertification. De nombreux Etats n'ont pas encore ratifié l'Engagement de Bamako sur l'environnement et le développement durable.

L'utilisation d'énergies renouvelables est recommandée en tant que solution de recharge durable. Mais des problèmes de méthodes et de communication en limitent la vulgarisation.

PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION ET ÉVOLUTION DE LA DÉFORESTATION EN AFRIQUE

L'Afrique a connu une évolution positive en matière de déforestation. En effet, les taux de déforestation moyens ont oscillé entre 0 et 3% sur l'ensemble du continent, d'après des estimations établies en 1999. Les données concernant 41 pays africains, issues de relevés de la période 1990-1995, montrent que 31 pays ont des taux de déforestation inférieurs à 1% ; 9 pays ont des taux compris entre 1 et 3% et un seul pays, la Sierra Leone a un taux de 3%.

Dans le découpage sous-régional effectué par le système des Nations Unies, l'Angola est en inclus dans la région de l'Afrique Australe ; la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi sont rattachés à l'Afrique de l'Est. Sur les 31 pays ayant des taux de déforestation inférieurs à 1%, on dénombre cinq pays d'Afrique du Nord sur sept ; sept pays d'Afrique de l'Ouest sur quinze ; cinq pays d'Afrique Centrale sur sept ; neuf pays d'Afrique de l'Est sur 13 et cinq pays d'Afrique australe sur onze.

La répartition des pays enregistrant des taux de déforestation moyens est la suivante : un pays d'Afrique du Nord ; cinq pays d'Afrique de l'Ouest ; un pays d'Afrique de l'Est et deux pays d'Afrique australe. Le taux de déforestation dans les forêts denses de l'Afrique centrale n'est pas très significatif.

Les projets de reboisement et d'agroforesterie

Le reboisement et l'agroforesterie servent à rétablir des équilibres menacés : (équilibre des sols, la sécurité alimentaire, la récupération des pentes et des zones déboisées). Si l'agroforesterie n'est pas une pratique nouvelle, l'innovation réside dans le fait d'utiliser les arbres en exploitation intensive et de leur fournir des soins constants. Une évaluation des principaux types de projets de reboisement, en arboriculture et en agroforesterie a été menée il y a environ dix ans, dans 10 pays : au Rwanda, en Tanzanie, en Ethiopie, au Sénégal, au Mali, en Zambie, au Niger, au Cameroun, au Burkina Faso, au Kenya et au Zimbabwe. Cette évaluation a permis de mettre en évidence des erreurs méthodologiques et des lacunes préjudiciables à la prise en charge et à la réalisation des objectifs du projet par les populations bénéficiaires.

Les hypothèses de ces projets n'ont pas pris en compte le temps investi par les femmes et les catégories d'acteurs qui pourraient être lésées par leurs opérations. Or, il s'agit généralement de femmes. L'application de l'analyse de genre aux activités de promotion des espèces a permis de réorienter plusieurs projets d'assistance technique, car elle a révélé que les hommes et les femmes ont des intérêts divergents. L'évaluation d'une quinzaine de projets de gestion des ressources naturelles impliquant des comités d'action villageoise dans des pays membres du CILSS a donné lieu à des réorientations similaires. D'une manière générale, les actions concernant les femmes sont de très petite portée. Les femmes n'ont que peu d'emprise sur les

instances de décisions car aucun droit de propriété ou de gestion ne leur est reconnu. Elles ne peuvent donc pas décider de l'utilisation des ressources.

LES PROJETS D'HYDRAULIQUE

Les projets d'hydraulique (puits, systèmes d'irrigation, etc.) mis en oeuvre actuellement restent très localisés. Ils enregistrent cependant des résultats considérés comme positifs grâce à la participation des femmes et à la formation qui leur est dispensée. Il en est ainsi notamment au Kenya, au Niger, au Mali et au Sénégal. Au Niger, les femmes testent les mécanismes, les équipements, les évaluent en termes de simplicité, de rapidité et de sécurité d'utilisation afin de procéder à des réajustements éventuels.

L'amélioration de la productivité agricole rurale et la croissance démographique urbaine et rurale ont accru les besoins en eau et la charge de travail des femmes et des enfants en matière de collecte de l'eau. Des actions cohérentes ont été menées pour contrer les habitudes, les coutumes, des mythes et des lois préjudiciables aux intérêts des femmes afin de leur ouvrir l'accès à des ouvrages hydrauliques de proximité. Ces actions ont permis de réduire la distance parcourue par les femmes et les enfants pour collecter l'eau et de les valoriser en tant que gestionnaire des comités de maintenance et de surveillance des ouvrages. Plusieurs projets ayant impliqué les femmes dans de telles actions notent qu'elles ont gagné en assurance. D'une manière générale, les actions de formation offertes aux femmes dans le cadre de ces projets ont permis de renforcer le consensus communautaire sur les nouvelles responsabilités des femmes. Il reste cependant à conceptualiser l'ensemble des recommandations de la CEA qui visent à renforcer le consensus communautaire sur la responsabilisation des femmes. Un certain nombre de projets d'appui ont été mis en place pour remédier à ce problème avec des résultats variables.

LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

Le programme Action 21, la Plate-forme de Dakar et le Programme d'action de Beijing ont recommandé que des mesures juridiques spécifiques soient prises pour protéger l'environnement notamment des industries polluantes et pour réglementer les importations de déchets. Les pays participants à ces conférences ont renforcé la clause du «pollueur payeur» mais l'on manque d'informations prouvant que ces lois sont effectivement appliquées dans les pays africains. Il en est de même des lois qui réglementent la gestion, la surveillance, la distribution, le transport et le stockage des produits chimiques. Il est certain, en revanche, que les législations actuelles ne concernent que l'échelon national et qu'elles ne sont pas harmonisées. Il est également certain que le bruit, qui en Afrique, n'est pas considéré comme une forme de pollution n'est pas réglementé.

LA POLLUTION DES EAUX CONTINENTALES ET SOUTERRAINES

Les problèmes de pollution des fleuves et des rivières se posent avec une acuité particulière dans les pays d'Afrique du Nord qui doivent sauvegarder la qualité des eaux souterraines. Les données disponibles actuellement concernent surtout les eaux de surface et non les eaux souterraines qui ne peuvent être suivies que par des laboratoires spécialisés. L'Egypte, par exemple, a dû recourir à l'appui de l'USAID, d'une cinquantaine de laboratoires locaux et nord-américains pour régler les problèmes posés par la pollution du lac Manzala et des eaux du Nil. L'Egypte a par ailleurs renforcé les lois régissant les pesticides. Les aliments de base sont analysés par un laboratoire central avec l'appui de la FAO du PNUD et de l'OMS.

Le programme International Hydrological Programme Water Way et les réseaux Friend/Southern Africa et Friend/Nile¹, par exemple, insistent sur la mise en place de comité de gestion composés des usagers. Mais il faudrait aller plus loin : faire en sorte que les options technologiques et

¹ Ces réseaux travaillent sur les problèmes techniques et de plus en plus sur la gestion des bassins de plusieurs fleuves et la protection des nappes souterraines avec l'appui de l'UNESCO et du PNUD.

industrielles soient débattues au niveau national ; intégrer davantage les questions de démographie et de gestion de l'environnement dans les programmes.

Le problème du recyclage des déchets ménagers et industriels se pose avec acuité en zone urbaine. Les problèmes environnementaux créés par cette situation nuisent à la santé des populations. En réponse à la démission des services municipaux de voirie, on voit émerger des associations qui tentent de résoudre ces problèmes et d'enrayer l'utilisation des engrais organiques dans les zones de maraîchage urbain. Des analyses concernant de grandes métropoles africaines sont disponibles, mais elles ne traitent pas spécifiquement des questions de genre et d'environnement.

11. APPUI D'INSTITUTIONS INTERNATIONALES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère a permis de constituer un fonds documentaire et de dresser le bilan de la situation environnementale dans des pays d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Asie, en collaboration avec des ministères et des institutions locales et internationales de recherche. L'accent est mis sur les ressources alimentaires, les produits consommés et les technologies utilisées en zone forestière tropicale. L'adoption d'une approche pluridisciplinaire a permis de mieux comprendre les interactions bio-culturelles à l'oeuvre dans l'économie des systèmes forestiers et leur impact sur les stratégies d'utilisation des ressources alimentaires. La principale innovation de ce programme est de montrer que les activités de cueillette dont vivent les populations locales ne doivent pas être condamnées sous prétexte que leur impact macro-économique est insuffisant.

En fait, des études montrent que la commercialisation des produits non ligneux est plus rentable pour les populations que celle du bois, par exemple. Les revenus annuels, garantis sur 15 ans au moins, des femmes qui vendent des produits non ligneux (fruits, amandes, feuilles, racines, miel, fibres et feuilles d'emballage, larves et chenilles comestibles, écorces, champignons, etc.) oscillent entre 400 et 500 dollars E.U. contre, 6000 dollars obtenus en une seule fois et utilisables sur une période de 8 à 10 ans. Ces activités extractives améliorent, par conséquent, le niveau de vie des populations autochtones et notamment celui des femmes et de leurs familles.

Le programme Central Africa Regional Programme on Environment, qui collabore avec la **Commission des parcs nationaux et des aires protégées (CPNAP)** et le Fonds mondial pour la nature, et qui intervient au Cameroun, en République Centrafricaine, au Gabon et au Congo ne prend pas en compte la perspective de genre. L'examen à mi-parcours de ce programme, qui a été effectué cette année, recommande notamment la réalisation d'études d'impact des politiques nationales sur les activités agricoles des zones forestières. Mais compte tenu des faibles moyens financiers et techniques dont dispose ce programme on peut penser que ces études ne pourront pas être réalisées par des équipes multidisciplinaires et qu'elles couvriront un nombre limité de pays.

Le programme « Ecosystèmes forestiers d'Afrique centrale », financé par le **FED** dans ces mêmes pays, et le Programme de conservation des parcs nationaux et des aires protégées mis en oeuvre dans cette région produisent très peu d'analyses tenant compte de la perspective de genre. Le Programme régional d'information environnementale constitue des banques de données et participe aux études d'impact des politiques nationales de développement et de gestion de l'environnement mais ne tient pour ainsi dire pas compte des questions de genre.

CONTRIBUTION DU FONDS MONDIAL POUR L'ENVIRONNEMENT

Le Fonds mondial pour l'environnement fait partie des structures qui ont été créées, en 1990, à la suite de la Conférence de Rio et qui est nommément cité dans les recommandations du Programme. Ce Fonds est un mécanisme de coopération internationale qui fournit des dons ou des prêts concessionnels, distincts de l'aide publique au développement, aux Etats pour leur

permettre de couvrir les surcoûts des opérations de conservation de la nature. Les actions menées par ce Fonds (investissements, assistance technique, appui à la recherche) visent à améliorer la protection de l'environnement dans le monde, dans le cadre de projets de développement préexistants ou initiés par les pays bénéficiaires. Le Fonds mondial pour la nature n'a donc pas pour mandat de s'attaquer aux causes profondes de la destruction de la bio-diversité. Son rôle consiste essentiellement à réduire le coût des opérations considérées comme néfastes pour l'environnement par le truchement de projets ou d'actions d'appui à la recherche sur des sites.

Contribution du Fonds mondial pour la nature et d'organisations internationales

Sous l'égide de la **Banque Mondiale**, du **PNUD** et du **PNUE**, le Fonds mondial pour la nature s'occupe du suivi des obligations relatives à la Convention sur la diversité biologique, des inventaires, de la conservation, de la défense des espèces et des écosystèmes, du renforcement des capacités institutionnelles, d'actions de sensibilisation et de formation à la protection de la biodiversité.

La comparaison des recommandations onusiennes sur la biodiversité et des nouvelles dispositions prises par l'OMC révèle que les ressources génétiques et la préservation des écosystèmes sont souvent dissociées par les lois du marché. En effet, les ressources génétiques peuvent être vendues sur la base des contrats bilatéraux, tandis que la préservation des écosystèmes fait l'objet de programmes ou de projets de développement qui relèvent de la coopération avec le Fonds mondial pour la nature.

Le coût de la préservation de la diversité biologique a été estimé à 3,5 milliards de dollars E.U. par an, en 1992. Il devait être supporté, pour moitié, par la communauté internationale, et pour moitié des pays participants au programme. Sur un budget prévisionnel de 2 milliards de dollars E.U., pour la période 1994-1997, le Fonds mondial pour la nature a dépensé 315 millions de dollars E.U. en 1996. L'insuffisance des fonds alloués à ce Fonds renvoie à la nécessité de rentabiliser les écosystèmes et d'établir un consensus entre les différentes catégories d'usagers de l'environnement (agriculteurs, paysans, touristes, etc.) et les autorités publiques pour financer des actions qui reflètent les intérêts de tous les acteurs.

12. LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : PROBLEMES ECONOMIQUES, SOCIAUX ET JURIDIQUES

IMPACT DE LA DETTE EXTERIEURE SUR LES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

D'une manière générale, la question de la perte des espèces et des ressources naturelles renvoie à des choix de société qui doivent être débattus : d'où la nécessité de sensibiliser les populations et les décideurs. Les options technologiques de divers acteurs sont également déterminants. Actuellement, les choix technologiques effectués par les gouvernements, notamment dans le domaine de l'agriculture, sont guidés par les contraintes liées à l'endettement extérieur. En effet, la dette est généralement remboursée à l'aide des recettes tirées de l'exportation des ressources naturelles (pétrole et autres énergies fossiles, bois, minerais, cultures semi-intensives) ; ce qui se traduit par l'intensification du déboisement, de l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides générateurs de pollutions.

Par ailleurs, le remboursement des coûts financiers des infrastructures, qui constituent l'essentiel de la dette extérieure, et ces infrastructures elles-mêmes, ont des impacts négatifs sur l'environnement : déplacements de populations, perte de la diversité biologique, etc. Il faut donc amener les populations et les décideurs à construire une vision partagée de l'évolution de l'environnement. A cet égard, les exercices de prospective en cours sur le continent, sont d'une importance capitale. Actuellement, quinze pays environ réalisent des études méthodologiques, mènent des actions de formation d'encadreurs locaux et préparent des ateliers de restitution des conclusions des séminaires d'élaboration de visions stratégiques. Les études de perspectives à long terme encadrées par l'IDEP prennent en compte la perspective de genre.

La nécessité de partager l'information a été maintes fois soulignée. Il convient également d'insister la mise en place de mécanismes de surveillance de la ratification et de l'application des conventions. En outre, compte tenu de la rareté des ressources disponibles, toutes les actions concourant à réduire la dette extérieure ou à la reconvertir devraient être soutenues.

Les études d'impact menées sur l'environnement pourraient intégrer la problématique de genre. Les programmes d'environnement dotés de mécanismes de surveillance pourraient imposer la prise en compte des questions de genre comme une conditionnalité dans le cadre de projets d'investissements, particulièrement, dans les zones rurales et dans les écosystèmes sensibles. Enfin, ces mécanismes de surveillance devraient garder à l'esprit que l'éradication de la pauvreté est la première priorité des politiques nationales.

Les contraintes juridiques

Le monde a pris conscience des problèmes d'environnement à partir des problèmes tels que les pluies acides, la réduction de la couche d'ozone, le réchauffement de la terre, la pollution de l'air et de l'eau, les déchets toxiques, la déforestation et plus récemment les menaces sur la biodiversité. Il y a un consensus mondial sur la nécessité de prendre des mesures juridiques pour protéger l'environnement mais encore faut-il avoir clairement conscience des difficultés que cela implique. En effet, « les questions environnementales, y compris celles qui concernent la biodiversité, sont généralement traitées au niveau institutionnel, régional et international dans un univers où les agents sont en concurrence. Il faut donc organiser les décisions collectives concernant les politiques à l'aide de compromis, puis de conventions qui intègrent la définition du problème et ses causes. La convergence de vue ainsi établie fait loi. Ces documents sont complétés par les objectifs à atteindre, les actions à entreprendre, les institutions à mettre en place, les instruments de politique à mettre en oeuvre ».

L'APPROPRIATION DE LA BIODIVERSITE

La perception des questions environnementales évolue avec la recherche et les législations nationales et internationales concernant l'environnement. Selon la FAO, la biodiversité est devenue un patrimoine commun de l'humanité à mesure que l'humanité elle-même devenait une préoccupation dans les textes juridiques. Le concept de patrimoine commun de l'humanité est d'autant plus important que les nouvelles réglementations en matière d'environnement tendent à faire de l'Etat, l'échelon de la décision finale. Chaque pays peut ainsi recourir à sa propre législation sur les ressources naturelles et la gestion des nuisances. L'article 15 de la Convention sur la biodiversité dispose que :

« Etant donné que les Etats ont droit de souveraineté sur leurs propres ressources naturelles, le pouvoir de déterminer l'accès aux ressources génétiques appartient aux gouvernements et est régi par la législation nationale ».

Pourtant, selon la Banque mondiale et l'OCDE, la biodiversité, qui est considérée comme un bien collectif mondial, souffrirait actuellement d'un déficit d'appropriation : en l'absence de règles de propriété, l'intérêt individuel entre en conflit avec l'intérêt collectif et débouche sur des initiatives qui surexploitent le milieu et qui mènent la collectivité à la ruine. Des analyses tendent à imputer la dégradation de la biodiversité à l'insuffisance des règles qui régissent la propriété, notamment dans les zones d'activité commerciale. Ces règles sont imparfaites ou difficiles à appliquer. Lorsque les dispositions juridiques locales sont jugées insuffisantes pour garantir une gestion adéquate et transparente des ressources naturelles, c'est le droit international qui s'impose.

En effet, bien que souverains en matière de gestion de la diversité biologique sur leur territoire, les Etats sont contraints de contracter des partenariats dans le cadre de mécanismes de coopération multilatéraux ou bilatéraux pour être en mesure d'assumer cette tâche selon les normes des conventions qu'ils ont ratifié. En outre, les dispositions pertinentes de l'Organisation mondiale du commerce montrent que la biodiversité relève de contrats bilatéraux et du droit privé. Cette

situation est dangereuse car, pour réguler le marché, les Etats peuvent promulguer des lois sur la propriété privée des ressources génétiques et invoquer ce droit pour les gérer à leur guise ou les céder à des personnes physiques et morales qui en deviennent propriétaires.

Cette question est d'autant plus préoccupante que les forêts tropicales abondent de ressources utilisées par la recherche génétique. Les pays qui disposent de telles ressources pourraient être tentés de les piller et d'assujettir la législation en matière de propriété intellectuelle à des considérations commerciales au détriment de la préservation de l'environnement.

CONCLUSIONS

Il n'a pas été possible de trouver des données désagrégées sur l'appui apporté par des institutions à la mise en oeuvre des recommandations concernant les femmes et l'environnement, pour trois raisons principales :

- premièrement, les interventions institutionnelles de « genre et environnement » prennent souvent la forme d'un processus, surtout, lorsque les communautés sont impliquées dans des opérations où l'environnement est une préoccupation transversale ;
- deuxièmement, cette lacune suggère que, dans les décisions budgétaires, le domaine femmes et environnement n'est pas prioritaire. Des efforts devraient être consentis pour mieux lier le rôle des femmes, en tant gestionnaires des ressources naturelles, aux politiques environnementales et au mandat des élus. Il faudrait mener des actions pour lutter efficacement contre les inégalités en matière de droit d'usage et de contrôle des ressources naturelles en général et notamment des ressources non ligneuses dont les femmes tirent des revenus non négligeables;
- troisièmement, les Plans nationaux d'action pour l'environnement, qui sont des déclarations d'intentions, sont rarement assortis d'estimations budgétaires. Le financement de ces plans dépend essentiellement de ressources extrabudgétaires.

On dispose de nombreuses études sur les fondements culturels des choix alimentaires et sur les stratégies alimentaires des populations rurales et urbaines. Ces informations restent cependant dispersées et confidentielles. Certes, les informations concernant les budgets des projets, par domaines, sont plus accessibles, mais il reste à les compiler par agence de financement ou d'exécution. Cette tâche incombe aux institutions concernées.

S'agissant des mécanismes institutionnels, le renforcement des départements ministériels et des associations qui travaillent à la fois sur les questions relatives aux femmes et sur les questions d'environnement est surtout marqué dans les secteurs de la santé, de la gestion des ressources hydrauliques et dans les programmes qui appuient les femmes en matière de commerce et d'artisanat.

D'une manière générale, les rapports nationaux soumis par les pays fournissent peu d'informations sur les questions environnementales. En revanche, au niveau sous-régional, il semble que les pays de la SADEC soient engagés dans une dynamique importante. Le présent bilan indique que les institutions sous-régionales devraient prêter davantage d'attention aux questions environnementales, conformément aux recommandations de la Plate-forme de Dakar et du Programme d'action de Beijing. En effet, il ne suffit pas de mettre en place des points focaux dans des institutions pour impulser une dynamique significative de coordination en matière, de diffusion de l'information et de gestion des ressources financières humaines. Il faut, en outre, faire en sorte que les institutions concernées partagent leurs attentes réciproques et définissent leur champ d'action. Ce processus n'est même pas encore amorcé.

Pour ce qui concerne la contribution des institutions africaines, il conviendrait de renforcer structurellement, professionnellement et sectoriellement la CEA et l'OUA qui, avec la BAfD, constituent le secrétariat conjoint chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en oeuvre de recommandations de la Plate-forme et du Programme au niveau continental.

L'absence d'indicateurs de performance permettant d'apprécier les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des politiques, des programmes et des projets liés au domaine critique «femme et environnement » explique que l'on ne puisse faire qu'une évaluation qualitative fondée sur des tendances et sur le repérage d'innovations.

RECOMMANDATIONS

Recommandation spéciale concernant l'élaboration d'annexes statistiques

Des annexes statistiques devraient être produites sur le domaine critique «femme et environnement » et sur les autres domaines critiques identifiés par le Programme. Ces annexes statistiques devraient refléter l'appréciation que les institutions concernées se font de la situation dans chacun de ces domaines. Il n'existe pas de statistiques qui ne soient pas sujets à controverse. Les indicateurs statistiques relatifs à l'environnement n'échappent pas à cette règle. Des efforts doivent, par conséquent, être faits pour les rendre plus pertinents et pour les intégrer dans des cadres d'analyse plus largement partagés que ce qui se fait actuellement. La principale entrave à la réalisation de cet objectif n'est pas d'ordre technique : elle tient aux intentions, aux buts, et objectifs poursuivis par les promoteurs des programmes «femme et environnement ».

Des efforts ont été faits pour disposer de données ventilées par sexe et zone sur la situation environnementale, par pays. Toutefois la ventilation des données par sexe n'a pas été élargie aux aspects liés à la pauvreté, aux ressources monétaires, à la productivité, en dehors des données concernant les chefs de ménage dont le traitement ne fait que commencer. Par ailleurs, au-delà de la ventilation par sexe, par âge et par zone, pour disposer de données suffisamment pertinentes pour l'analyse de genre, il faudrait que les services nationaux de la statistique et les partenaires du développement et de la formation en statistique créent des cadres conceptuels par secteur, en vue des opérations de recensement de la population, de l'habitat et de recensement agricole prévues pour l'an 2000.

Compte tenu du manque de données actualisées sur l'ensemble de la population et, plus spécifiquement, de données tenant compte de la problématique de genre, nous nous bornerons à proposer une liste de points qui devraient retenir l'attention pour la mise en oeuvre des recommandations de la Plate-forme et du Programme qui se rapportent au domaine «femme et environnement » :

Ces points sont les suivants :

- l'accès aux ressources ; les décideurs privés et publics ;
- le budget-temps de chaque catégorie d'intervenant ;
- le bilan énergétique des technologies alimentaires des secteurs productif et reproductif ;
- les connaissances autochtones : les formes d'exploitation dominantes (culture ou cueillette) ; les produits valorisés pour des raisons sociales et financières ;
- la concurrence intra-groupes et intergroupes dans l'utilisation des ressources naturelles ;
- les outils et les technologies maîtrisés et le degré d'accès aux innovations ;
- diverses questions concernant les choix de consommation et les stratégies de développement mises en oeuvre par les populations en fonction de leur habitat (campements de populations nomades, bidonvilles, camps de réfugiés, etc.).

Le fait que l'environnement et la gestion des ressources naturelles soient des questions transversales oblige à élaborer des indicateurs composés ou des modèles permettant de les calculer pour tenter de cerner les relations existants entre les divers secteurs. Pour cette raison, la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable (DSADD) de la CEA propose un modèle « population-environnement-développement-agriculture » (PEDA) qui concerne trois pays : Zambie, Madagascar et Burkina Faso. Ce modèle, qui est en cours d'élaboration, intégrera les aspects suivants : facteurs démographiques, sécurité alimentaire, niveau d'éducation et d'urbanisation pour ce qui concerne le développement humain ; utilisation des sols, état des sols,

pour ce qui concerne la terre et une composante eau et systèmes hydrauliques (variables climatiques, équipements hydrauliques et utilisation de l'eau). La désagrégation de chacune de ces composantes permet de produire divers scénarios par zone. L'indice Nexus de la Banque mondiale, par exemple procède de la même logique de modélisation. Il comporte trois composantes qui tiennent compte de la participation des femmes et de l'utilisation des sols : population, agriculture et environnement.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER

Les participants à l'atelier ont déploré que le manque d'indicateurs de suivi précis n'ait pas permis d'évaluer les progrès réalisés dans le domaine critique « femme et développement » depuis la tenue de la Conférence de Dakar et de la Conférence de Beijing. Les discussions ont été enrichies par l'analyse d'expériences réussies tels que l'élaboration par les Etats de Plans nationaux d'action pour l'environnement et la mise en place de mécanismes nationaux qui ont intégré les questions de genre. Les participants à l'atelier ont estimé que d'importants progrès ont été enregistrés dans la mise en oeuvre des recommandations de la Plate-forme de Dakar qui concernent la santé et l'environnement.

L'atelier a recommandé ce qui suit :

- les mécanismes nationaux chargé du suivi du domaine « femme et environnement » devraient élaborer des indicateurs le plus rapidement possible ; et élaborer un cadre conceptuel précis qui permette de rendre compte de la relation entre les deux problématiques transversales que sont le genre et l'environnement ;
- des mesures devraient être prises pour que les Etats ratifient toutes les conventions sur l'environnement, en général, et en particulier la Convention sur la désertification et l'Engagement de Bamako pour que les négociations concernant le financement des actions à entreprendre se déroulent dans un cadre juridique précis ;
- les actions visant à promouvoir les connaissances autochtones, et les actions d'appui aux femmes rurales menées par les institutions financières sous-régionales devraient être financées à partir d'un fonds spécifique.
- des politiques spécifiques devraient être formulées pour la prise en compte de la problématique de genre dans les prévisions budgétaires et dans les programmes.
- les institutions concernées devraient coordonner l'information au niveau régional en renforçant les relations entre les points focaux implantés dans les institutions sous-régionales et les départements techniques des ministères nationaux.
- des observatoires africains sur le domaine « femme et environnement » devrait être créés, à raison d'un observatoire par sous-région. Ces observatoires seraient gérés par des pays ayant les compétences et les équipements requis qui seraient notamment chargés de développer des systèmes d'informations sur l'environnement pour les rendre conformes aux besoins des utilisateurs ;

- des études d'impact sur l'environnement, fondées sur des diagnostics précis et tenant compte de la perspective de genre, devraient être menées dans le cadre des projets environnementaux, tout particulièrement en zone rurale.
- compte du faible niveau d'alphabétisation chez les femmes, les institutions nationales, sous-régionales et régionales devraient renforcer leurs programmes de formation en questions de genre et gestion des ressources naturelles ; développer des méthodologies permettant aux femmes et aux populations démunies de s'exprimer ; permettre aux bénéficiaires directs des
- projets d'accéder à l'information sur les énergies renouvelables et sur les énergies de substitution ;
- pour faciliter le suivi et la coordination des activités relevant du domaine «femme et environnement », le Centre africain pour la femme devrait envisager, en collaboration étroite avec la Commission pour le développement durable et d'autres acteurs importants, de mettre en place des mécanismes qui pourraient lui permettre d'apporter un appui aux femmes africaines pour la préparation de la Conférence «Rio + 10 » afin que leur point de vue soit dûment pris en compte ;
- le processus d'identification d'indicateurs initié par l'atelier devrait être poursuivi au niveau national, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources naturelles et le travail non rémunéré.
- l'utilisation à grande échelle de technologies efficaces de préservation de l'environnement et des ressources naturelles devraient être promues dans les pays ;
- les activités de suivi de la mise en oeuvre des recommandations de la Plate-forme de Dakar, du Programme d'action de la Conférence de Beijing, du Sommet mondial sur l'alimentation, d'Habitat II, du Programme d'action du Caire sur la population et le développement et de la Conférence de Rio, devraient être coordonnées ;

Enfin les participants ont estimé que toutes les actions visant à mettre en oeuvre les recommandations de la Plate-forme de Dakar et du Programme d'action de Beijing se heurteraient à des difficultés insurmontables si elles n'intégraient pas les aspects liés à l'éradication de la pauvreté.

ANNEXE 1

QUESTIONNAIRE D'ORIENTATION DES DISCUSSIONS DE L'ATELIER

Le questionnaire ci-dessous vise trois objectifs :

- collecter des informations complémentaires afin d'innover dans le domaine de la recherche et de l'application des données concernant l'environnement à l'analyse des systèmes de production et des systèmes de reproduction ;
- dégager des pistes en vue de renforcer les innovations technologiques prévues dans les domaines prioritaires retenus par les Plans nationaux d'action environnementale ;
- générer des informations sur les ressources financières dont disposent les mécanismes locaux ou sous-régionaux d'appui à la mise en oeuvre des questions de genre et d'environnement.

I. QUESTIONS RELATIVES AUX MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

1. Les documents de politique nationale de votre pays qui concernent l'environnement prennent-ils en compte les inégalités de genre ?

Si oui : citez ces documents

2. Quelles sont les principales contraintes au renforcement des mécanismes de coopération interinstitutions sur les problèmes d'environnement, de droit, de santé, de production, d'infrastructures économiques et sociales

3. Des matériaux didactiques ont-ils été produits en langue locale sur l'utilisation des ressources naturelles ?

Si oui, dans quels secteurs

4. Quelles institutions ont collaboré à la production de ces matériaux ?

5. Quelles sont les forces et les faiblesses des systèmes de collecte et de diffusion de données désagrégées par sexe sur l'impact des projets et des politiques liés à l'environnement ?

6. Que pensez-vous des résultats de ces opérations ?

II. QUESTIONS RELATIVES AUX SOURCES DE L'INFORMATION STATISTIQUE DE BASE

1. Quelles sont les enquêtes les plus importantes qui ont été menées dans votre pays ou dans votre sous-région au cours des cinq dernières années, sur les unités de production agricole ou industrielle afin de produire des données désagrégées par âge, par sexe, par groupe et par zone ?

2. Quels mécanismes ont été mis en place pour collecter et diffuser ces données ?

3. Des bases de données ont-elles été mises en place pour repérer les sources d'information et les compétences locales et externes afin d'intégrer l'analyse de genre dans les politiques et les programmes nationaux de gestion des ressources naturelles ?

Si oui, pouvez-vous décrire ces bases de données en termes de types d'information, de supports et de diffusion ?

- Les associations et les agents de développement ont-ils développé un argumentaire sur le rôle des femmes dans le développement durable ?
- Des débats publics ont-il été organisé sur le rôle des femmes dans la préservation de l'environnement ?

Si oui :

- quel a été l'impact de ces débats, en termes de prise en compte du point de vue des femmes dans le processus de prise de décision et dans les actions ?
- Quelles ont été les suites opérationnelles de ces débats ?

III. QUESTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT

Au niveau national

1. Les instances compétentes ont-elles systématiquement analysé les dépenses publiques dont les femmes bénéficient dans le cadre des programmes de lutte contre les nuisances environnementales ?

Si oui : à quelles dates et dans quels secteurs ces analyses ont-elles été effectuées ?

2. Les instances compétentes ont-elles systématiquement analysé les modes d'implication des femmes dans les projets de réhabilitation des écosystèmes fragiles ?

Si oui, citez les institutions qui ont effectué ces études, les dates de réalisation de ces études et les secteurs analysés.

3. Les conclusions de ces études ont-elles permis d'effectuer des réajustements pour permettre instaurer l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux services et aux actions de formation dispensés par les projets de réhabilitation des écosystèmes fragiles ?

Au niveau régional

1. La CEA et les organisations sous-régionales et régionales ont-ils, dans le cadre de leurs mandats respectifs, aidé votre pays à mobiliser des fonds complémentaires pour la mise en oeuvre des recommandations de la Plate-forme et du Programme ?

Au niveau international

1. Quel est le montant du financement spécifiquement consacré aux programmes et aux activités d'identification et de diffusion de bonnes pratiques de prise en charge collective, ou par des femmes, de problèmes environnementaux ?

Ce montant a-t-il augmenté depuis 1995 ? Si oui, de combien ?

2. Quels mécanismes de collaboration interagences, interinstitutions ont été mis en place pour identifier et diffuser ces expériences ?

Coopération technique

1. Des agences de coopération au développement ont-elles contribué à la production de données, d'outils, de fonds documentaires, de bases de données statistiques sur l'environnement ?

Quelle forme a pris cette assistance ?

- Assistance financière ?
 - Services consultatifs ?
 - Cette assistance est-elle détaillée ?
2. Comment intégrer les collectivités dans les stratégies nationales et régionales de grands travaux/projets environnementaux ?

BIBLIOGRAPHIE

1. Plate-forme africaine d'action, Position commune africaine pour la promotion de la femme, CEA/OUA, novembre 1994.
2. Déclaration et Programme d'action de Beijing, Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Nations Unies, 1996.
3. African Strategies for the Implementation of the UN Conference on Environment and Development, ECA, May 1993.
4. Genre et développement : des pistes à suivre, CEDPED, décembre 1996.
5. La conscience du genre dans les rapports économiques, DAC/OECD working party on equality, May, 1998.
6. Risks, Rights and Reforms : 50-country survey : Assessing Government Actions Five Years After The International Conference on Population and Development.
7. Inventory of mainstream gender equality in bilateral development cooperation focused on environment, Draft by Beth Woroniuk, Report by SIDA for OECD/DAC, october 1997.
8. Workshop on gender and environment, OECD, October 1997.
9. Report on Statistical Training in Africa : The Statistical Training Programme For Africa, its Evaluation and The Future, ECA/DISD, June-July 1999.
10. Situation de l'exploitation minière à petite échelle en Afrique et stratégies pour son développement ; CEA, 1992.
11. Les femmes du secteur informel en Afrique : nouvelles méthodes et nouvelles données ; Jacques Charmes mars 1998 et octobre 1998.
12. Vendeurs de rue en Afrique : données et méthodes ; Jacques Charmes, ORSTOM, mars 1998 et octobre 1998.
13. Integrated Water Resources Management : Issues and Options in Selected African Countries ; S. Donkor and Y. Wolde, ECA, December 1998.
14. 2100, Odyssée de l'espèce ; Thierry Gaudin, Editions Payot, 1993.
15. L'Afrique, miroir du monde ; Philippe Engelhard, ENDA, Editions Erlea, 1998.
16. Women and Environment, 1991-1993 ; Women Studies, prepared by Annabel Rodda.
17. Rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles ; Oumoul K. Niang, PADLOS/CILSS, 1997.
18. Les enjeux de la biodiversité ; Catherine Aubertin et Franck-Dominique Vivien, Editions Nathan, Paris, 1998.
19. Rapport sur le développement humain dans le monde, PNUD, 1997.
20. Rapport d'orientation sur l'extension de la protection sociale dans le secteur informel urbain, BIT, Dakar, 1996.

21. WIDE Position Paper on EU Negotiations with ACP Countries from a Gender Perspective, WIDE, février 1998.
22. Annuaire de la Banque mondiale sur les femmes et le développement, 1997 et 1998.
23. Annuaire de l'UNESCO, 1998.
24. Annuaire de l'ONUDI, 1999.
25. Rapports nationaux d'évaluation de la mise en oeuvre des recommandations de la Plate-forme de Dakar et du Programme d'action de Beijing ; décembre 1998-septembre 1999.